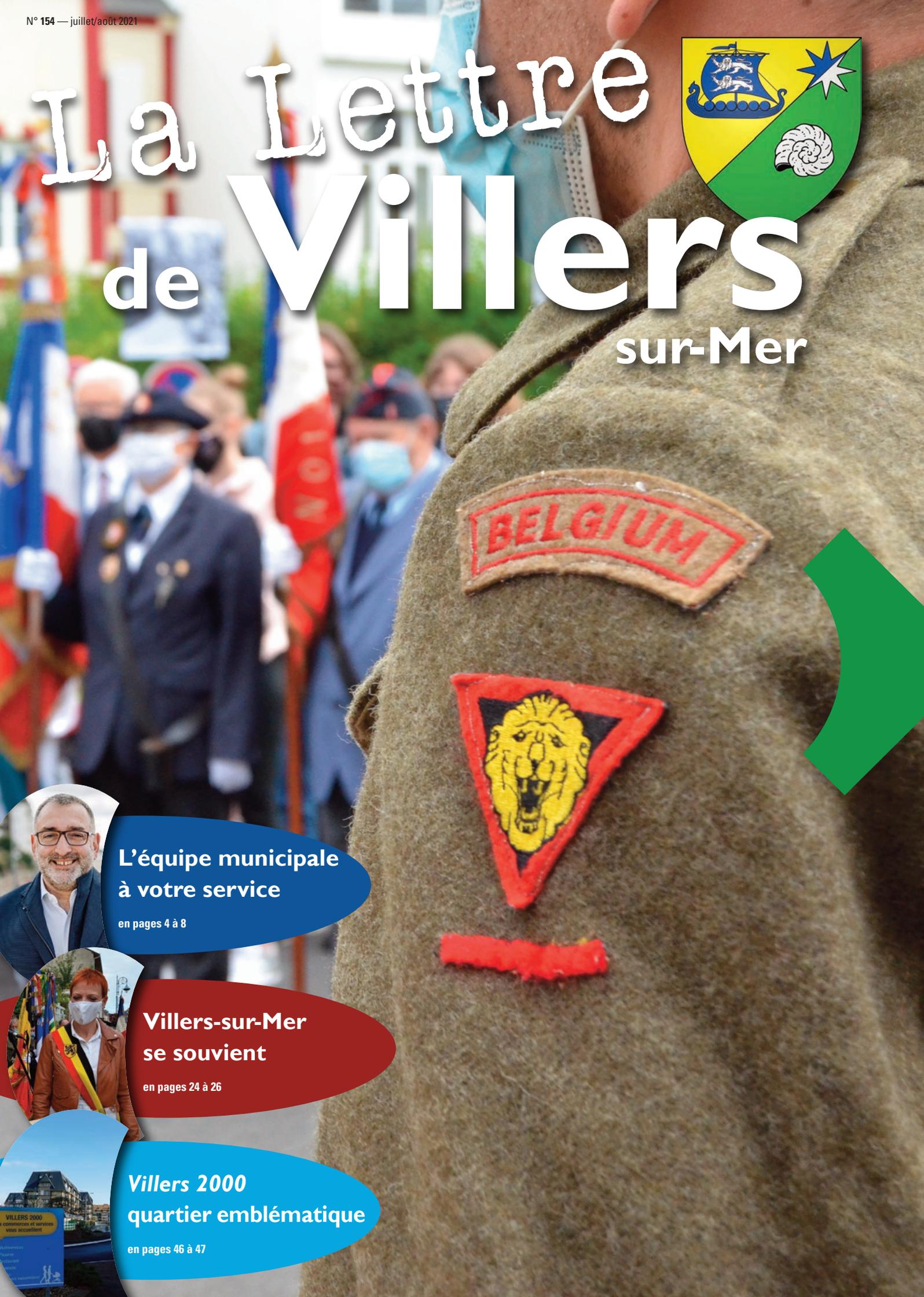


# La Lettre de Villers sur-Mer



**L'équipe municipale  
à votre service**

en pages 4 à 8



**Villers-sur-Mer  
se souvient**

en pages 24 à 26



**Villers 2000  
quartier emblématique**

en pages 46 à 47

## La Lettre de Villers-sur-Mer

est une publication trimestrielle  
de la **Municipalité de Villers-sur-Mer**  
BP 19 - Avenue du Général de Gaulle  
14640 - Villers-sur-Mer  
Tél.: 02 31 14 65 00  
Fax: 02 31 87 12 25  
www.villers-sur-mer.fr  
mairie@villers.fr

Directeur de Publication:  
**Thierry GRANTURCO**, maire

Photographies: Matthieu GAILLANDRE,  
Daniel SIMON (Page 44)



N° ISSN XXXX-XXXX en cours d'attribution

Dépôt légal à la parution  
Ce numéro a été imprimé à 2500 exemplaires



Réalisation & Impression:  
**EDH** Pont-Authou (Normandie)  
N° SIRET: 421.115.866.0020

## Table des matières

<b>Le mot du Maire</b>	3
<b>Dossier : l'équipe municipale à votre service</b>	4
1. Une équipe municipale qui vous informe	5
2. Une équipe municipale qui vous écoute	7
3. Une équipe municipale qui vous consulte	7
4. Une équipe municipale qui vous soutient	7
5. Une équipe municipale qui vous rend des comptes	9
<b>Animations</b>	
1. <i>Partir en livre</i> , l'évènement littéraire national les 9 et 16 août	10
2. <i>33e Festival Sable Show</i>	11
3. <i>Journée écoresponsable</i> , le samedi 21 juillet	12
4. <i>Triathlon fun</i> , le dimanche 8 août	13
5. <i>Madame Bovary, Compagnie Karyatides</i> , le dimanche 8 août	13
6. <i>31e Festival des Nouveaux Talents et Invités</i> , du 16 au 22 août	14
7. <i>7e salon du livre de Villers-sur-Mer</i> , le 22 août	15
<b>Animaux</b>	
8. La gestion des déjections canines	16
9. Mise en place d'un programme de parrainage d'animaux	16
10. Goélands blessés... ou pas ?	17
<b>Commerces</b>	
11. Soutien financier à nos commerçants	18
<b>Communication</b>	
12. Lancement d'une procédure « Qualité »	19
<b>Culture</b>	
13. Malgré les contraintes sanitaires, une riche saison 2021	19
<b>Environnement</b>	
14. Destruction de nids de frelons asiatiques	20
<b>Gouvernance</b>	
15. Villers se lance dans la certification <i>Qualivilles</i>	21
16. Notre équipes municipales a déjà organisé plus de 50 permanences	21
17. Remplacement de Catherine VINCENT par Sylvie GOGUET	21
18. Devenez membre de votre Comité de quartier et participez à la démocratie locale	
<b>Handicap</b>	
19. Un total de 41 places dorénavant réservées aux personnes à mobilité réduite	23
20. Mise en peinture de certaines places réservées aux personnes à mobilité réduite	23
<b>International</b>	
28. 77e anniversaire de la libération de Villers et cérémonie du jumelage entre notre ville et la ville belge de Leopoldsborg	24
<b>Jeunesse</b>	
29. Le Conseil Municipal des Enfants se met en place	27
30. Autotests Covid19 proposés au personnel enseignant avant la rentrée scolaire	28
<b>Marché</b>	
31. Notre marché Bio se dote d'une Charte de déontologie	29
<b>Mobilité</b>	
32. Aide à l'achat et à la location de vélos. Ça roule !	30
33. Un garage à vélos à la <i>Vé Mains</i>	30
<b>Numérique</b>	
34. L'équipe municipale lance un programme de numérisation de ses archives	31
<b>Opposition</b>	
35. Tribune de l'opposition dans le cadre de l'exercice de son droit d'expression	32
<b>Plage</b>	
36. Changement de la Radio VHF du poste de secours <i>Mermoz</i>	33
37. Environnement et propreté sont de la responsabilité de tous. Nos actions cet été.	33
38. Un tout nouveau bateau pour notre poste de secours <i>Mermoz</i>	33
<b>Propreté</b>	
39. Installation d'un W.-C chimique sur le parking de la station de <i>Villers 2 000</i>	34
40. Installation de deux <i>Ecobox</i> à Villers-sur-Mer	34
41. Le nettoyage de nos rues et places après les marchés. Comment ça se passe ?	35
<b>Santé</b>	
42. Opération massive de dépistage Covid19 à Villers	36
43. Autotests Covid19 proposés au personnel de la mairie	36
44. Bien vieillir à Villers-sur-Mer: coaching sportif et de développement pour nos seniors	37
<b>Sécurité</b>	
45. Vidéosurveillance, les travaux de génie-civil pour de nouvelles caméras ont eu lieu	38
46. Réception d'un tout nouveau bateau de secours en mer	38
47. Le Maire prend un arrêté d'interdiction de transit des poids-lourds dans notre ville	39
<b>Social</b>	
48. Villers s'engage dans le réseau « Villes Amie des Aînés »	40
49. Reprise des goûters des seniors	40
<b>Sports</b>	
50. La première académie des sports de combats française s'est installée... à Villers !	41
51. La gestion de notre infrastructure de tennis confiée à un concessionnaire	42
<b>Stationnement</b>	
52. Stationnement PMR	43
<b>Travaux</b>	
53. Le chantier de rénovation de notre église avance bien	44
54. Les fameuses « 100 marches » de Villers ont été en réfection cet été	45

## Le mot du Maire

# C'est la rentrée : renouons les liens sociaux

Chères Villersoisés,  
Chers Villersois,  
Chers amis,

La saison estivale est terminée. Nous aurons eu à faire face pour le deuxième été consécutif à la crise sanitaire et aux contraintes réglementaires qui l'accompagnent. Des contraintes réglementaires à la logique souvent incompréhensible, qui ont parfois changé d'une semaine sur l'autre, voire plusieurs fois par semaine, mais des contraintes réglementaires qu'il nous a fallu néanmoins respecter.

**Nos services municipaux ont su s'adapter, montrant dès lors que nos équipes savent être rapides et efficaces chaque fois que nécessaire.**

Malgré les circonstances, les animations ont cependant pu être constantes sur l'ensemble de l'été, comme vous pourrez le lire dans ce numéro de la « *Lettre de Villers* ».

Le mois d'août a aussi été celui d'une **très belle fête populaire organisée autour du 77e anniversaire de la libération de Villers** et de la **célébration de notre jumelage avec la ville belge de Leopoldsburg**, détentrice des armes et du drapeau de la fameuse brigade Piron qui libéra notre ville le 22 août 1944.

Le mois de septembre n'est quant à lui pas seulement celui de la fin de notre saison estivale. C'est aussi celui de la rentrée scolaire, professionnelle et associative. **Notre équipe municipale a ainsi préparé ces derniers mois toute une série d'outils de gouvernance** (Comités de

quartier, Conseil municipal des enfants, Conseil des associations, Office Municipal des Sports...) que nous souhaitons – si les contraintes sanitaires ne viennent pas de nouveau retarder leur lancement – activer dans les toutes prochaines semaines.

Pour vous permettre de participer à la vie de votre ville, au-delà des Comités « culture », « sport » et « environnement et bien-être » qui ont déjà débuté leurs travaux.

La rentrée sera aussi pour votre équipe municipale, celle de **la préparation de la clôture de l'exercice politique et budgétaire 2021** et de la **préparation des objectifs de l'année 2022** et du budget y afférent.

Nous vous reviendrons en fin d'année avec le bilan de l'année 2021 et la présentation de nos objectifs 2022.

D'ici là, **nous vous souhaitons une excellente rentrée**, nous vous invitons à participer à vos Comités de quartier, à inscrire vos enfants à l'élection au Conseil municipal des enfants, à reprendre votre vie associative et à ne pas hésiter à venir à notre rencontre. Nous sommes ouverts, disponibles et à votre écoute.

Je vous prie d'agréer, Chères Villersoisés, Chers Villersois, Cher(e)s ami(e)s, l'assurance de mes salutations les meilleures.

*Thierry Granturco*

Thierry  
GRANTURCO



**(...) Nous vous invitons à participer à vos Comités de quartier, à inscrire vos enfants à l'élection au Conseil municipal des enfants, à reprendre votre vie associative et à ne pas hésiter à venir à notre rencontre. Nous sommes ouverts, disponibles et à votre écoute. (...)**



# Dossier

## L'équipe municipale à votre service

L'équipe municipale a mis en place, dès son élection, des organes de gouvernance permettant aux Villersois et Villersaises de participer à la prise de décision municipale, sous forme consultative.

Car prendre la responsabilité de décider n'exclut pas la possibilité de consulter préalablement. Être consulté ne veut bien entendu pas dire décider. Cela suppose d'être en mesure de donner son avis sur une question posée par ceux ayant à décider. Pour qu'ils puissent décider en ayant préalablement écouté.

- 1) Une équipe municipale qui vous **informe**
- 2) Une équipe municipale qui vous **écoute**
- 3) Une équipe municipale qui vous **consulte**
- 4) Une équipe municipale qui vous **soutient**
- 5) Une équipe municipale qui vous **rend des comptes**

### Une équipe municipale qui vous informe

L'équipe municipale a mis en place des outils d'information et en a modifié d'autres, pour vous permettre d'être dûment et complètement informés de ce qui se passe dans votre ville.

#### Un nouveau site web

Ce nouveau site web vous présente le fonctionnement de la ville et de ses services dans les moindres détails. Accessible sur <https://www.villers-sur-mer.fr/>, il contient les réponses à quasi toutes les questions que vous pourriez vous poser. Pour des questions particulières, vous pouvez toutefois adresser une question écrite à la mairie via ce même site web grâce à la rubrique « Nous contacter » (<https://www.villers-sur-mer.fr/nous-contacter/>), comme préalablement expliqué.

Ce site web contient des rubriques relatives aux différents services de la ville et à leur fonctionnement, aux différentes politiques publiques développées par l'équipe municipale, à l'actualité à Villers et bien d'autres rubriques encore.

N'hésitez pas à le consulter.



#### Une « Lettre de Villers » nouveau format

La « Lettre de Villers » qui était publiée 4 fois par an et avait pour principale fonction de relater les événements associatifs s'étant déroulés dans notre ville, a changé de périodicité et d'objectif. Elle est dorénavant publiée 6 fois par an et a pour vocation de présenter l'action de la mairie et de ses services.

Vous pouvez le constater en feuilletant ce numéro.

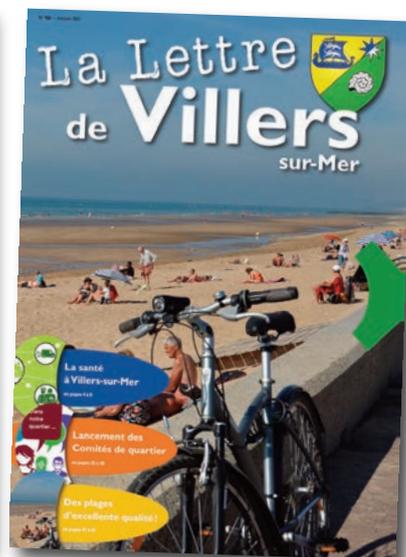
## « Le Petit Journal de Villers-sur-Mer »

... une nouvelle publication destinée principalement à nos associations et aux évènements... à venir !

L'objectif du « *Petit Journal de Villers-sur-Mer* » est de **permettre aux associations de faire connaître leurs évènements avant qu'ils n'aient lieu**. Et ainsi, d'inviter les Villersois et Villersaises à y prendre part.

Chaque numéro s'ouvre par un édito d'un élu, vous renseigne sur les évènements associatifs, culturels et sportifs à venir et se termine par une anecdote et le rappel des numéros utiles dans notre ville.

Il est distribué dans vos boîtes aux lettres mais peut également être récupéré directement à la Mairie.



## Les autres réseaux sociaux

Ceux d'entre vous qui ne souhaitent pas être sur *Facebook*, peuvent aussi suivre une certaine actualité de la ville sur *Instagram* et *Twitter*. Deux autres réseaux sociaux qui se prêtent moins à une mission d'information mais sur lesquels notre ville a décidé de se rendre visible et de communiquer sur ses actions.

## La page Facebook de la ville



Une page *Facebook* a été créée en juillet 2020 et compte déjà près de 9 000 abonnés. Des informations quotidiennes sont mises à votre disposition avec pour objectif, entre autres, de vous permettre de vous familiariser avec l'activité de nos services.

**Plus de 500 informations ont déjà été publiées** et nous avons reçu **plus de 22 000 questions** et autres remarques de votre part en un an. La page *Facebook* est donc un moyen d'information, mais pas un moyen de dialogue.

Nos deux « *Community Managers* » qui gèrent cette page obéissent aux règles fixées dans notre **Charte des réseaux sociaux** et se contentent de vérifier que les règles de bienséance y sont respectées.



## Une équipe municipale qui vous écoute

### Les rendez-vous avec le Maire

Depuis son élection, le Maire se fait fort de rester à votre écoute. Disponible tous les jours dans les rues de Villers, il vous reçoit aussi à la Mairie si vous en faites la demande, accompagné ou pas d'un adjoint compétent pour la question que vous souhaitez aborder (exemple : avec **Olivier GUE-RIN** s'il s'agit de circulation ou de mobilité, avec **Chhun-Na LENGART** s'il s'agit d'une question d'ordre social, avec **Christophe**



**PEREZ** s'il s'agit d'urbanisme ou de travaux, avec **Marie-Anne GABREAU** s'il s'agit de santé ou de vie animale, avec **Stéphane PERRAULT** s'il s'agit de stationnement, de commerce ou d'animations ou avec **Florence LE NAIL** s'il s'agit de questions liées à l'environnement, à la plage ou encore à l'école).

**Notre Maire a ainsi reçu plus de 200 d'entre vous depuis juillet 2020. Et il continue à le faire chaque jour qui passe.**

Vous pouvez prendre rendez-vous avec lui en contactant son secrétariat

## PERMANENCES D'ÉLUS

Questions

Environnement

Discuter

Échanger

### Les permanences des élus

Les élus de la majorité tiennent des **permanences à la mairie, tous les samedis matins, de 10h00 à 12h00**. Ils tiennent ces permanences à tour de rôle depuis juillet 2020 pour **répondre à vos questions** pratiques, vous **renseigner**, vous **écouter**, **recueillir vos doléances** et vous **orienter**. Lorsqu'une réponse ne peut pas vous être donnée immédiatement, votre question est notée et une réponse vous est envoyée durant la semaine qui suit.

C'est ainsi **plus de 50 permanences qui ont été tenues depuis juillet 2020** et l'installation de la nouvelle équipe municipale.

**Vous pouvez soit demander un RDV pour être reçu à heure fixe (par email ([mairie@villers.fr](mailto:mairie@villers.fr)) ou par téléphone (0231 146500), soit vous rendre directement à la mairie où se tiennent ces permanences et vous y serez alors reçu à votre tour.**



questions écrites

### Les questions écrites

Un nouveau site web a été créé il y a quelques mois, vous donnant accès à de nombreuses informations pratiques sur le fonctionnement de la ville. Une partie de ce site est dédiée à l'envoi à la mairie, de questions écrites qui parviennent ainsi aux élus et aux services compétents pour les traiter.

**Cette fonction est accessible au bas de la page d'accueil sous la rubrique « Nous contacter »** (<https://www.villers-sur-mer.fr/nous-contacter/>).

Nous recevons ainsi plusieurs questions écrites par jour qui donnent lieu à une réponse immédiate ou à un déplacement d'un élu accompagné de nos services lorsque nécessaire, pour une rencontre avec les administrés concernés.



# Une équipe municipale qui vous consulte

**A**fin de recueillir vos opinions sur un certain nombre de problématiques, l'équipe municipale a créé des Comités sectoriels consultatifs, des Comités de quartier et a lancé un Conseil Municipal des Enfants.

## Les Comités sectoriels

Concernant les Comités sectoriels, les thématiques couvertes sont les suivantes :

- la **culture** ;
- l'**environnement** et le **bien-être** ;
- le **sport**.

**Faire partie d'un Comité, c'est donner bénévolement de son temps, de ses connaissances, de ses compétences et de son énergie pour construire des projets. Ensemble.**

Ces comités ont pour objectifs de **traiter de sujets concrets** : faire naître des événements de dimension régionale ou nationale, programmer un vrai rendez-vous sportif à Villers-sur-Mer, créer une identité culturelle pour notre ville, réhabiliter certaines promenades à Villers-sur-Mer, concevoir des pistes cyclables, œuvrer pour une meilleure mobilité, préserver notre environnement et notre marais...

**Cela nous concerne tous.**

Ces Comités ont déjà débuté leurs travaux, malgré la difficulté de se réunir ces derniers mois du fait des conditions sanitaires.

## Les Comités de quartier

[ Voir page 22 ]

Chaque Villersoise et chaque Villersois peut participer à ces Comités de quartier. Contrairement aux comités sectoriels (« Culture », « Environnement et bien-être » et « Sport »), participer à un Comité de quartier ne nécessite pas de posséder une expertise et une expérience particulières.

**Il suffit d'habiter à Villers-sur-Mer et de vouloir participer à la vie citoyenne au sein de notre Commune.**



## Conseil Municipal des Enfants

[ Voir page 27 ]

**On n'est jamais trop jeune pour apprendre la citoyenneté.** Surtout de nos jours, où les valeurs de la République sont trop souvent ignorées, voire bafouées. **« Faire nation », c'est aussi permettre à nos jeunes de se familiariser avec la chose publique.**

Mais ce Conseil Municipal des Enfants permettra également à nos élus d'**entendre leurs voix, leurs aspirations et leurs commentaires.**

**Notre Maire participera aux réunions de ce Conseil Municipal des Enfants.** Pour les écouter.



# Une équipe municipale qui vous soutient

**L**a Mairie a souhaité vous accompagner dans les problèmes que vous pourriez rencontrer dans votre vie privée. En vous proposant des services totalement gratuits, portés par des personnes compétentes et disponibles.

## Un service de médiation

**Notre Maire a souhaité que les Villersois ne restent jamais sans réponse lorsqu'ils décident de frapper à la porte de la Mairie.** Toutefois, certains d'entre vous s'adressent parfois à la Mairie pour des problèmes qui ne relèvent pas de la compétence du Maire et de son équipe. Tel est le cas lorsque vous avez, par exemple, des problèmes d'ordre privé avec un autre Villersois.

Le Maire a donc décidé de **sélectionner un médiateur.** Qui est en l'occurrence une médiatrice, à savoir **Jocelyne ROUSSEAU.**



Jocelyne, aujourd'hui à la retraite, a eu une longue et prolifique carrière professionnelle au cours de laquelle elle a appris à gérer les conflits interpersonnels.

**À l'écoute, empathique, elle vous reçoit sur rendez-vous** que vous pouvez prendre auprès de l'accueil de la Mairie :

- du lundi au jeudi de 9h30 à 12h / 13h30 à 17h ;
- vendredi, de 9h à 16h ;
- samedi, de 10h à 12h ;

Tél. : **0231 146500**.

Vous pouvez la solliciter pour des **problèmes de voisinage** ou, plus généralement, **pour tout conflit d'ordre privé entre Villersois**.

### Un service d'aide juridique

**Notre équipe municipale a mis en place des permanences avec le Délégué du Défenseur des Droits au sein du Calvados, Patrick DURAND.** L'objectif est de vous proposer dans toute la mesure du possible, des solutions lorsque vous faites face à des problèmes d'ordre juridique ou administratif qui ne sont pas de la compétence de la Mairie.

Le Défenseur des droits est chargé de 5 grandes missions :

- défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public ;
- défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;
- lutter contre les discriminations, directes ou indirectes ainsi que promouvoir l'égalité ;
- veiller à la régularité des contrôles effectués par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire français ;
- orienter vers les autorités compétentes tout lanceur d'alerte et veiller aux droits et libertés de cette personne.



Pour avoir un rendez-vous avec le Défenseur des Droits, n'hésitez donc pas à contacter la Mairie par téléphone au **0231 146500**.

### Un service d'aide psychologique

Les services de la Mairie, après avoir identifié une montée inquiétante de la détresse psychologique parmi les Villersois et les Villersaises, du fait de la crise sanitaire, ont mis en place une permanence prévue à cet effet.

**Les confinements, les couvre-feux, la distanciation sociale, le ralentissement voire l'arrêt des relations sociales pèsent lourd sur la psychologie de beaucoup d'entre-nous.**

Une permanence est organisée pour offrir **une aide psychologique gratuite** à celles et ceux qui le souhaitent. La Mairie s'appuie à cette fin sur l'expertise de **Mme Catherine MARKMAN**, psychologue expérimentée.

Ces permanences ont lieu :

- sur RDV en téléphonant à la Mairie au 0231 146500 ;
- ou en déposant une demande de rendez-vous écrite dans la boîte aux lettres du CCAS qui sera remis à la psychologue ;
- tous les samedis de 10h00 à 12h00 dans les locaux de la Mairie ou là où c'est jugé plus adapté par la personne concernée ;
- de manière **totale**ment **CONFIDENTIELLE**.



# Une équipe municipale qui rend des comptes

**N**otre Maire a souhaité que chaque élu de la majorité signe la déclaration d'intégrité et de probité suivante, qui complète, précise et étend les obligations des élus locaux telles que définies dans la « **Charte de l'élu** ».

Le respect de ces engagements par l'ensemble des élus au Conseil municipal, opposition et majorité, est contrôlé par des déontologues indépendants.

1. Les membres du Conseil municipal s'engagent à renoncer à toute opération foncière ou immobilière avec la ville, à titre direct ou indirect, pour eux comme pour les membres de leurs familles.
2. Les membres du Conseil municipal s'engagent à ne pas favoriser l'embauche de membres de leur famille par la mairie, ainsi que par les établissements et les structures intercommunales où siège la mairie, à quelque titre que ce soit.
3. Les membres du Conseil municipal s'engagent à ne pas favoriser l'octroi aux membres de leur famille de logements gérés directement ou indirectement par la ville ou les structures intercommunales où siège la mairie, à quelque titre que ce soit.
4. Les membres du Conseil municipal s'engagent à ne pas favoriser le recours aux services d'une société, d'un commerce, d'un cabinet ou d'une étude géré(e) par eux ou par des membres de leurs familles.
5. Les membres du Conseil municipal s'engagent à limiter au maximum et à justifier précisément, et publiquement, les dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions d'élus municipaux.
6. Les membres du Conseil municipal s'engagent à ne pas accepter à titre personnel de dons d'organisations ou d'individus avec lesquels la mairie est en relation contractuelle, ou qui sont candidat(e)s à un contrat avec la Mairie, ou avec lesquels les structures municipales où siège la Mairie, à quelque titre que ce soit, sont en relation contractuelle.
7. Les membres du Conseil municipal



s'engagent à ne pas participer à toute réunion et à toute décision mettant en jeu leurs intérêts privés, associatifs ou professionnels, ainsi que ceux de leurs familles.

8. Les membres du Conseil municipal s'engagent à fournir une Déclaration d'Intérêts lors de la première séance du Conseil municipal.
9. Les membres du Conseil municipal s'engagent à fournir une Déclaration d'Intérêts chaque année de leur mandat, jusqu'à la fin de ce dernier.
10. Le Maire s'engage à rendre public chaque année un Rapport de moralité, certifiant le bon respect des 10 engagements d'intégrité et de probité, réalisés par un déontologue indépendant et extérieur.

Deux déontologues, une femme et un homme, tous deux très expérimentés, ont été nommés avec pour mission de vérifier que les élus municipaux respectent la Charte de l'élu ainsi que la déclaration d'intégrité et de probité qu'ils ont signée.

Tous deux issus du monde bancaire, **Hélène ORDNER DE PUYTESON** et **Francis ROUGEOT** ayant exercé des fonctions de direction, sont en capacité de contrôler que les élus n'agissent pas en situation de conflits d'intérêts, de vérifier que leurs intérêts privés ne prennent pas le pas sur l'intérêt de la Ville, que les membres de leurs familles ne bénéficient pas de privilèges, etc...

**Ils peuvent être saisis par tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition et ils peuvent également s'auto-saisir** s'ils le jugent nécessaire.

Ils rédigeront annuellement un rapport public à destination des Villersaises et des Villersois pour rendre compte de leur action.

**Leurs fonctions de déontologues sont exercées à titre totalement gratuit.**



# ANIMATIONS

En charge de l'organisation des événements et animations à Villers-sur-Mer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'EPIC SPACE\* à tout au long de l'été ponctué le calendrier estival de temps forts culturels, sportifs et ludiques. Dans un contexte sanitaire ayant nécessité des adaptations et des annulations lorsque la situation l'exigeait, toute l'équipe s'est mobilisée avec agilité pour proposer aux résidents et estivants des instants de vacances inoubliables. Retour sur les moments forts de l'été.

## Partir en livre, un événement littéraire national à Villers-sur-Mer



La 7<sup>e</sup> édition de la manifestation *Partir en Livre* s'est déroulée partout en France, **du 30 juin au 25 juillet 2021**, autour du **thème « Mer et merveilles »**. Cet événement gratuit pour tous souhaite sortir les livres des étagères dans le but de redonner au livre sa valeur de divertissement. L'ambition est également de rapprocher le livre des enfants, des adolescents et de leur famille.

C'est dans ce cadre qu'ont été proposés deux temps forts à Villers: **un atelier pour les enfants de 5 à 12 ans**, *Mobile aquatique*, animé par **Agathe HENNIG** qui a affiché complet avec 12 enfants le 9 juillet et une lecture musicale *La petite fille et la mer*, avec **Frédérique BRUYAS**, accompagnée au violoncelle par **Adrien FRASSE**, le 16 juillet qui a rassemblé 70 spectateurs dans la salle panoramique du *Casino*.

Une belle première pour cet événement à Villers-sur-Mer.





**F**estival de musiques actuelles par excellence sur la Côte-Fleurie depuis 33 ans, le *festival Sable Show* propose une variété de styles qui fait sa réputation et des formations musicales venues de toute la France, mais également de l'étranger. Bousculer les repères, capter les énergies et dénicher les groupes qui sauront emporter le public, telles sont les ambitions des programmateurs. Cette année, le festival devait proposer 13 concerts face à la mer. Malheureusement, le contexte sanitaire et les directives gouvernementales imposant l'application du Pass sanitaire ont mis à mal la possibilité de poursuivre dans des conditions optimales le festival. **L'application du pass aurait obligé la municipa-**

**lité et les organisateurs à clôturer une bonne partie de la plage, de la place Mermoz et de la digue promenade.** Chose difficilement concevable en termes de logistique.

**Cependant, résidents et vacanciers ont pu profiter de 4 concerts sur les 13 prévus.** Avec 800 spectateurs en moyenne et une belle affluence de 1 000 spectateurs pour le premier concert donné par le groupe anglais *Tankus The Henge*, le festival s'annonçait prometteur. Vous avez pu profiter notamment du groupe *Solar Project* et de sa musique électro-funk solaire, de *La Gâpette* et de sa chanson française chaleureuse et enfin du groupe local *Soul Hair*. **Rendez-**



## Journée écoresponsable

Sur la digue Est, proche du quartier de Villers 2000, SPACE proposait **une journée sous le signe de l'écologie et de l'acte citoyen pour la planète**. Ce fut une belle occasion de partager avec le public des solutions concrètes pour participer à l'effort de sauvegarde de notre cadre de vie et de la planète, le tout par des animations ludiques et accessibles à tous gratuitement. Au programme : une multitude d'ateliers avec le concours du *CPIE Vallée de l'Orne*, de la sensibilisation à l'environne-

ment, du *human beatbox*, une exposition sur la faune et la flore du Marais de Villers-Blonville, un manège sans-fil recyclé, des smoothies mixés grâce au vélo-mixeur de la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, des jeux géants en bois et enfin **un vélo-cinéma** le soir au marais qui a rassemblé 70 spectateurs.

Preuve est faite que les événements peuvent aussi proposer des alternatives permettant de limiter leur impact sur l'environnement.



## Triathlon fun

Cinq épreuves pour un Triathlon, étonnant, non ? Au départ de l'amphithéâtre Perdrisot, 44 participants sur les 50 places disponibles se sont affrontés sur cet événement tout droit sorti de l'imagination de l'équipe de SPACE.

À travers 5 épreuves, dont 3 sont sportives et deux défis, l'événement proposait d'**allier le sport au plaisir et à l'humour**. D'abord, une course à pied dont on revient... maquillé: sous forme de course d'orientation, à chaque point stratégique atteint, les animateurs « marquaient » les concurrents avec une touche de couleurs sur le visage.

Ensuite venait la natation sous forme de course de bouées: tous les participants devaient prendre le départ, bouée sous le bras et s'élancer jusqu'à la mer, pour nager 30 m avec leur bouée. La mer étant trop agitée, l'épreuve fut écourtée pour devenir une course à pied en bouée !

Puis, le bouquet final fut offert par un parcours commando « des bacs à sable », saut de pneus, passage dans des tubes, dans une toile d'araignée géante...

Deux épreuves complémentaires proposaient un casse-tête à résoudre le plus rapidement possible, mais également... une dégustation d'insectes ou de bonbons aux goûts évocateurs: poussière, vomi... Bravo aux courageux ! Une animation qui s'est terminée autour d'une remise de prix et d'un goûter bien mérité.



## Madame Bovary, Compagnie Karyatides

Dans le cadre du *Festival Rencontres d'Eté, Théâtre et Lecture en Normandie* et en partenariat avec l'EPIC SPACE et la Ville de Villers-sur-Mer, la Compagnie belge **Les Karyatides** proposait la pièce de Théâtre d'objets « *Madame Bovary* ». Adaptation du roman de Gustave Flaubert, dont Villers-sur-Mer participe au bicentenaire de la naissance.

Dans une mise en scène d'**Agnès LIMBOS, Marie DELHAYE**, la comédienne, recréait la destinée tragique de Madame Bovary tout en subtilité et sensibilité, en utilisant le théâtre d'objets avec une présence scénique en équilibre. Les 100 spectateurs se sont fait happer par la poésie et l'univers symbolique et métaphorique de la pièce. Un beau moment dont tous les spectateurs se souviendront.



## 31e Festival des Nouveaux Talents et Invités

**D**epuis 31 ans, le **festival de musique de chambre des Nouveaux Talents et Invités de Villers-sur-Mer** compose une programmation rafraîchissante, saupoudrée de proximité et de partage entre musiciens et public.

**Curieux et audacieux**, sous la direction artistique de **Charlène FROËLICH-WILLEM**, le festival a rassemblé cet été 17 musiciens dans 7 formations de musique de chambre différentes, sans se fixer de frontières musicales ou géographiques. Parmi les musiciens marquants de cette édition, nous pouvons citer les *Victoires de la Musique* **Edgar MOREAU** et **François SALQUE**, ainsi que la *Victoire de la Musique Jazz* **Vincent PEIRANI**.

La salle était comble pour le premier concert d'ouverture donné par les talentueux lauréats du Prix du public de la saison dernière: **Edgar MOREAU** et **Pierre-Yves HODIQUE**. Un engouement qui lançait parfaitement cette édition à laquelle 1 200 spectateurs ont participé dans la salle panoramique du *Casino* ou dans l'Église Saint-Martin. Le temps fort de ce festival restera le concert du duo Violoncelle – Accordéon Salque-Peirani, le 19 août dans l'église Saint-Martin, avec un concert qui a bousculé les habitudes et a emporté le public dans un moment de temps suspendu tant le talent et la virtuosité des musiciens se mettaient au service de la sensibilité des œuvres. Un concert qui était de toutes les conversations le lendemain ! **Encore une belle édition pour ce festival qui ne compte pas s'arrêter là, et souhaite grandir.**



14

# SPACE

## VILLERS SUR MER

**L**e **SPACE** (*Sport, Plage, Animations, Culture et Équipements*) est un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) **dédié à la gestion des événements, animations, du cinéma, du Villare (Centre associatif et culturel), du club de plage et des activités sportives en saison sous l'impulsion de la municipalité de Villers-sur-Mer.** Ces services étaient depuis 2017 délégués à la Société Publique Locale *InDeauville*. **Ces compétences sont depuis le 1er janvier 2021 de retour en gestion municipale sous la Présidence de Thierry GRANTURCO, Maire de Villers-sur-Mer et la Direction Générale de Fanny PAUWELS.**

Cette structure a pour mission de traduire dans les faits les politiques culturelles, sportives et événementielles de la ville de Villers-sur-Mer, en mettant l'expertise de ses équipes au service du dynamisme de la ville.

Les compétences en termes de promotion touristique (Office de Tourisme intercommunal) sont, elles, toujours sous la compétence de la SPL *InDeauville* depuis 2017.

## 7e salon du livre de Villers-sur-Mer

**D**epuis 7 ans, le **salon du livre de Villers-sur-Mer** s'installe comme un **salon de référence en Normandie**.

Par sa situation balnéaire, son ambiance conviviale soulignée par les auteurs, la variété d'écrivains et de personnalités présentes, le salon devient un événement de référence de la fin de l'été sur la Côte-Fleurie. Organisé par SPACE et la Société des Auteurs de Normandie, cette édition a rassemblé 2 000 lecteurs sur toute la journée, avec une vente record de livres !

Les visiteurs ont pu approcher, échanger et faire dédicacer leurs livres parmi la cinquantaine d'écrivains et personnalités présents, parmi lesquelles : Thierry BECCARO, Jérôme ATTAL, Sarah BARUKH, Philippe CAROIT, Eva DARLAN, Gavin's CLEMENTE RUIZ, Marianne LEVY, Jean François PRÉ, Dominique VERDEILHAN, Vincent BROCVIELLE, Fabien LECŒUVRE, Fabienne CARAT, Paul EL KHARRAT, Romane SERDA, Brigitte FANNY-COHEN et Jean-Marc SYLVESTRE... Le salon, **parainé par Claude LELOUCH** qui a honoré Villers de sa présence une nouvelle fois lors de cette édition, en a profité pour récompenser les lauréats du concours de Nouvelles mis en place par les organisateurs.

**Nouveauté, un concours enfant était proposé cette année.** Un jury composé

d'enfants a remis le prix du concours jeunesse. Les vainqueurs, enfants comme adultes, ont été félicités comme il se doit face au public du salon venu saluer cette initiative d'un salon se voulant participatif. On notera la présence amicale et généreuse de Thierry BECCARO qui proposait des lectures, mais qui était également présent pour échanger avec le public avec un naturel qui a illuminé le salon.



### Les Lauréats du prix du concours de nouvelles :

#### Concours adultes :

1. Martin Long pour *Le château de Babel*.
2. Jouannais pour *Pas vraiment*.
3. Benoît Charuel pour *Ma mère, mon père, les uns...*

#### Concours enfants 9-12 ans :

1. Timothy Tran Van Loc pour *L'appel de la patrie*.
2. Marian Gautier pour *Le fantôme du Père Lachaise*.
3. Nell Beauvisage pour *Le monde imaginaire*.

#### Concours enfants 13-15 ans :

1. Gloria Bru-Theriot pour *Joyeuse tristesse*.
2. Sarah Akbari pour *La maîtresse de l'exil*.
3. Ex-aequo Arwen pour *Ma vie, notre vie*.  
Margot Haselint pour *Un destin tout tracé*.

**Prix Spécial du Jury :** Titouan Parenty Lecarpentier pour *Le casse du siècle*.



# ANIMAUX

## La gestion des déjections canines

**V**ous avez été nombreux à nous interroger sur la gestion des déjections canines à Villers. Et oui ! Il faut pouvoir parler de tout ! Alors parlons-en.

**Il faut tout d'abord savoir qu'il est de la responsabilité des maîtres — et non des services de la ville !!! — de ramasser les déjections canines de leurs chiens.** Il est aussi en conséquence de la responsabilité des maîtres de se munir de sacs à déjections canines pour pouvoir ramasser les besoins de leurs chiens.

Cela semble évident, cela semble aller sans dire. Mais cela va encore mieux en le disant.

Un arrêté municipal permet d'ailleurs à la police municipale de dresser un procès-verbal à l'encontre d'un maître indelicat qui serait pris en flagrant délit de quitter les lieux de la déjection de son chien sans la ramasser.

Pour aider les maîtres de nos amis à 4 pattes, **la mairie a mis à la disposition des propriétaires de chiens pas moins de 21 distributeurs de sacs à déjections canines.**

Ces distributeurs sont rechargés régulièrement par les services de la Ville. Il arrive parfois malheureusement qu'à peine rechargés, les distributeurs soient quasi vidés par des maîtres manifestement très prévoyants.

En 2020, pour votre parfaite information, ce sont toutefois **160 000 sacs** à déjections canines qui ont été disposés dans ces distributeurs.

Ce qui correspond à une utilisation de 438 sacs par jour !

Alors avec 21 distributeurs de sacs à déjections canines dans notre ville, 160 000 sacs distribués à l'année, soit 438 sacs par jour, les services de la ville remercient les maîtres de chiens de bien vouloir les aider à

16



### Leurs emplacements figurent ci-dessous :

- |   |   |
|---|---|
| 1. Paléospace - Terrasse du Marais              | 11. Rue de l'Église en face du monument aux morts |
| 2. Avenue Jean Moulin - Entrée Paléospace       | 12. Rue de l'Armistice – Traiteur Blavette        |
| 3. Rue des Martrois – Face Nexity               | 13. Parking Mermoz                                |
| 4. Rue des Martrois – Bar Tabac O Kfé           | 14. Rue Foch – Caisse d'Épargne                   |
| 5. Avenue des Gabions – Résidence Galhaubans    | 15. Avenue Brigade Piron – École                  |
| 6. Rue des Goélands intersection Sauvagnes      | 16. Rue Sandret – face parking                    |
| 7. Avenue de la République - Parking Hôtel Ibis | 17. Passage des Chalets Louvard                   |
| 8. Avenue de la République - Digue Casino       | 18. Avenue de la Brigade Piron – Gendarmerie      |
| 9. Rue Michel d'Ornano – Digue                  | 19. Promenade du Montcel                          |
| 10. PNVB – Digue                                | 20. Avenue de la République – passage à la mer    |
|   | 21. Avenue Jean Moulin face terrain de pétanque   |

## Mise en place d'un programme de parrainage d'animaux



**L**a Mairie, en coopération avec l'**Association Villersoise pour les Animaux (AVA)** a mis en place **un programme de parrainage d'animaux domestiques à Villers.** En quoi consiste-t-il ?

Les Villersois ayant peur, en cas d'hospitalisation ou de décès, que leurs animaux se trouvent seuls et sans soins, devraient pouvoir compter sur des parrains/marraines prêts à prendre soin temporairement ou définitivement de leurs animaux.

Le nom de ce parrain (ou marraine) sera alors inscrit sur une carte que les propriétaires pourront garder dans leurs porte-

feuilles. En cas d'accident, d'hospitalisation ou autre, les services de secours seront alors informés de l'existence d'un animal au domicile de la personne concernée dont il conviendra de prendre soin.

**Le nom des parrains sera gardé dans un fichier de la Mairie pour intervention si besoin était.** Les parrains/marraines seront, si besoin était, soutenus logistiquement et financièrement par la Mairie et l'AVA.

Alors si vous êtes intéressés pour devenir parrain/marraine, merci de contacter l'AVA par téléphone (07 49 77 47 97) ou la mairie par email (mairie@villers.fr).



## Goélands blessés... ou pas?

**N**ous avons eu plusieurs appels ces dernières semaines concernant des goélands soi-disant blessés.

Ils ont été régulièrement récupérés par nos services et déposés à **la Dame Blanche**, association soignant les animaux sauvages avec laquelle notre mairie a signé un partenariat fin 2020.

Il s'avère que ces goélands n'étaient en réalité pas blessés mais tout simplement jeunes et qu'ils n'étaient pas capables de voler aussi longtemps que les goélands adultes. Ce qui les amène parfois à se reposer dans des endroits incongrus, proches d'une présence humaine pouvant être inquiétante.

La reproduction a eu lieu au début de

l'été et il y avait donc beaucoup de jeunes goélands à Villers qui ne savaient pas (bien) voler.

L'association *la Dame Blanche* nous a donc demandé de filtrer nos interventions de la manière suivante, conseils qui peuvent vous être utiles :

- si l'oiseau ne boite pas ou n'a pas d'aile cassée, pas d'inquiétude à avoir, il faut le laisser continuer son chemin ;
- si, inversement, le goéland boîte ou semble avoir une aile cassée, il faut le secourir.

Dans quel cas n'hésitez pas à contacter la mairie qui est fortement engagée dans la protection des animaux.



# COMMERCES

## Soutien financier à nos commerçants

Notre équipe municipale a décidé de soutenir les commerçants de Villers durant la crise sanitaire. D'une part en offrant des bons cadeaux mis à disposition des Villersois et des Villersois les plus démunis pour qu'ils puissent acheter dans les commerces villersois autres que les bars et restaurants, puis et d'autre part, en organisant une opération « Villers apéro » dans les bars et restaurants de notre ville pour que ceux-ci puissent bénéficier d'une aide financière de la mairie.

Dans les deux cas, l'opération avait un double objectif. D'abord celui de **permettre à nos commerçants de recevoir un soutien financier**. Ensuite, celui de faire en sorte **que ce soutien financier leur parvienne via la consommation des Villersois**. C'est-à-dire via des achats dans les commerces et via des consommations dans les bars et restaurants.

Par conséquent, en aidant nos commerçants, la Mairie aidait aussi les Villersois et les Villersois en difficulté financière et elle remettait un peu de vie dans nos bars et restaurants.

Une somme de 15000 euros avait été votée en Conseil municipal. Techniquement, elle a été attribuée sous forme de subvention à l'UCIA, à savoir à l'association villersoise des artisans et commerçants.

**L'UCIA vient d'envoyer les derniers chèques aux commerçants concernés.**

18



# COMMUNICATION

## Lancement d'une procédure « qualité ». Ce que cela va changer pour notre page Facebook

**D**ans le souci de mieux suivre et traiter les demandes des Villersois et des Villersaises, de nouvelles procédures vont être mises en place qui consistent à :

1. mieux identifier de qui émanent les doléances, quels sont exactement les sujets soulevés, et comment les traiter ;
2. vous demander, pour ce faire, de nous les transmettre par email (mairie@villers.fr) ou via le site web de la ville (voir <https://www.villers-sur-mer.fr/nous-contacter/>) dont l'accès est très simple, sachant que vous êtes déjà nombreux à nous solliciter via ces deux voies ;
3. par conséquent, nos *Community Managers* ne répondront plus aux différentes interpellations sur notre page Facebook. Vous serez alors invités à transmettre vos questions/remarques comme mentionné ci-dessus (via email ou via le site web).

4. Toutefois, et pour ne pas vous priver ni de votre droit d'expression, ni de votre souhait de pouvoir réagir, nos *Community Managers* vous laisseront libre accès aux commentaires et n'interviendront conformément à notre Charte des réseaux sociaux (parfois en bloquant certains interlocuteurs si nécessaire) qu'en cas de commentaires inutilement agressifs, voire insultants.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir mis à votre disposition une page Facebook qui en à peine un an, rassemble près de 9000 abonnés et génère une très forte participation de votre part.

**Elle est et vous restera libre d'accès.** Mais pour faire monter encore d'un cran l'efficacité de notre gestion, il nous faut assurer une traçabilité de vos demandes.



# CULTURE

**C**et été, malgré les contraintes sanitaires parfois drastiques qui nous ont obligés à annuler des événements ou à en interrompre certains (*Sable Show*), les événements culturels sont néanmoins restés nombreux et variés (musique, littérature, peinture, théâtre).

[ Voir pages 10 à 15

— les informations « Animations ». ]

Nous vous aurons ainsi proposé :

- du 8 au 13 juillet : l'exposition de Pascal Benoit au Villare ;
- à partir du 13 juillet, le 33e Festival *Sable Show*, annulé après 4 représentations ;
- du 15 au 20 juillet : l'exposition de Monique Marie et Thierry Alonso au Villare ;
- du 22 au 27 juillet : l'exposition « *Les nouveaux peintres de l'estuaire* » au Villare ;
- du 29 juillet au 3 août : l'exposition de Christian Deroche au Villare ;
- du 5 au 10 août : l'exposition de Fanchon Chinardet au Villare ;
- 8 août : *Théâtre d'objets, Madame Bovary* - Compagnie Karyatides ;



- les 9 et 16 août : *Partir en livre*, l'événement littéraire national ;
- du 12 au 17 août : l'exposition *Ecot et Cachelou*, au Villare ;
- du 16 au 22 août 2021, le 31e Festival des Nouveaux Talents et Invités ;
- 22 août, le 7e salon du livre de Villers-sur-Mer ;
- du 26 au 31 août : l'exposition d'Hélène Garcia Duthilleul et Christian Duthilleul au Villare.

**La programmation culturelle de la saison 2021/22 vous sera prochainement communiquée.** Elle sera agrémentée d'événements particuliers, qui permettront à notre ville de diversifier son offre et de proposer des événements culturels pour tous publics.



# ENVIRONNEMENT



## Destruction de nids de frelons asiatiques

Ces dernières semaines, plusieurs nids de frelons asiatiques ont dû être détruits par un prestataire membre de l'organisme **FREDON Normandie**.

Le dernier en date était en haut d'un arbre du Jardin Public juste à côté de l'école. Il était donc urgent d'intervenir pour garantir la sécurité des enfants à l'approche de la rentrée scolaire.

Comme, le frelon d'Europe, le frelon asiatique construit un volumineux nid de fibres de bois mâchées formant un papier grossier. Le nid est composé de plusieurs galettes d'alvéoles entourées d'une enveloppe faite de larges écailles de papier, striées de beige et de brun. L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le frelon d'Europe.

Le nid primaire du frelon asiatique est généralement construit dans un endroit abrité (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit, roncier...) mais, comme chez le frelon d'Europe, si l'environnement devient défavorable ou l'emplacement trop étroit pour la colonie en croissance, celle-ci se délocalise dans un nouveau nid dès que les ouvrières l'ont construit dans un endroit plus favorable (en général au cours du mois d'août). C'est le cas dans 70 % des situations.

Le nid du frelon asiatique est sphérique quand il est abrité, mais il peut devenir ovalaire et atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m

de haut dans un grand arbre. Dans un arbre, la présence de la colonie n'est souvent décelable qu'en observant les ouvrières aller et venir dans le feuillage, car le vol du frelon asiatique est beaucoup plus discret que celui du frelon d'Europe. Cela peut expliquer que les nids ne sont souvent remarqués que plusieurs années après l'arrivée du frelon dans une région donnée. On ne découvre en général ces nids qu'en hiver, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles.

Comme chez toutes les guêpes sociales européennes (guêpes communes, frelons et polistes), les colonies du frelon asiatique ne vivent qu'un an. Il est donc inutile de détruire un nid en hiver.

Pour contaminer le nid, une poudre appelée Pyrèthre est pulvérisée sur celui-ci grâce à une perche télescopique pouvant atteindre une hauteur de 36 mètres. Ce produit est naturel et formé à base d'ingrédients bio. Il se désagrège vite et les oiseaux peuvent manger les larves sans danger.

**Dans le Calvados, il est obligatoire de n'utiliser que des perches télescopiques pour les contaminations de nids car les autres outils tels que les drones ou les pistolets type Paintball, ne peuvent tirer que des billes contenant des pesticides.**

Dans le cas où vous repèreriez des nids de frelons asiatiques, **n'hésitez pas à contacter immédiatement la mairie.**

20



# GOUVERNANCE

## Villers se lance dans la certification Qualivilles

L'équipe municipale a décidé de **faire de la qualité de l'accueil du public et de la satisfaction des usagers une priorité municipale**. Le Maire a ainsi réorganisé les services pour qu'ils puissent fonctionner en mode « service aux usagers ».

**Il exige un traitement rapide et efficace des demandes des Villersois et un suivi personnalisé de chaque demande.**

Pour aller plus loin et inscrire ces pratiques dans des procédures durables, l'équipe municipale va se lancer dans la certification « *Qualivilles* » qui vise à :

- faire reconnaître la qualité du service public communal ;
- défendre le service public et sa capacité d'adaptation ;

- répondre aux exigences des usagers en termes d'accueil et de services ;
- renforcer la satisfaction des usagers ;
- valoriser les compétences et l'implication des agents ;
- optimiser et améliorer le service au public.

*Qualivilles* est une certification délivrée par l'Agence française de normalisation (Afnor). L'engagement de service Qualivilles (REF 111 – Qualivilles) certifie la qualité de la délivrance des services publics par les collectivités à l'utilisateur en matière d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'informations, de démarches administratives et de prestations de services.

**Ce travail de certification s'étalera sur plusieurs années.**



## Permanences : notre équipe municipale a déjà organisé plus de 50 permanences

Nos élus municipaux vous reçoivent tous les samedis, de 10h00 à 12h00 en mairie. Pour que vous puissiez leur poser des questions, faire part de vos remarques, discuter de vos dossiers.

N'hésitez pas à les rencontrer en prenant préalablement RDV par email (mairie@villers.fr) ou par téléphone (02 31 14 65 00).

**Notre Maire, de son côté, a déjà reçu plus de 200 d'entre-vous en tête-à-tête.**



Nos élus se rendent disponibles pour vous. N'hésitez pas à aller à leur rencontre.

## Remplacement de Catherine VINCENT démissionnaire, par Sylvie GOGUET au Conseil municipal

Suite à la démission de **Catherine VINCENT** de sa fonction de Conseillère municipale, celle-ci a été remplacée par **Sylvie GOGUET**.

Les règles électorales prévoient qu'en cas de démission d'une élue issue d'une liste électorale, comme ce fut le cas de Catherine VINCENT qui était tête de liste de la liste « *Osez Villers* », celle-ci doit être remplacée par le candidat venant, dans la liste, comme étant le premier éligible.

La liste « *Osez Villers* » ayant perdu l'élection et ayant eu le droit à 5 élus au Conseil municipal, la démission de Catherine VINCENT a donc rendu le 6e candidat sur la liste « *Osez Villers* » éligible.

Ce 6e candidat était **Laurent COURVOISIER**, qui a décliné l'invitation de rejoindre le Conseil municipal.

Cela a rendu la 7e candidate, **Claudia LAURENT**, éligible, mais celle-ci a également décliné l'invitation de rejoindre le Conseil municipal.

Ce qui a rendu le 8e candidat, **Benoît MILLET** éligible. Celui-ci a également décidé de ne pas rejoindre le Conseil municipal.

La 9e candidate sur la liste « *Osez Villers* », à savoir Sylvie GOGUET, a accepté de rejoindre le Conseil municipal et remplace donc Catherine VINCENT en tant que Conseillère municipale d'opposition.



# Devenez membre de votre Comité de quartier et participez à la démocratie locale

## Les Comités de quartier sont:

- **des lieux d'information réciproque:** information de la Mairie sur les attentes/propositions et usages des habitants, information des habitants sur l'action municipale;
- **des lieux de consultation, de proposition et d'expérimentation:** les Comités de quartier permettent aux élus de consulter les habitants sur les projets majeurs de leur quartier, de recueillir ainsi une connaissance approfondie des problèmes rencontrés par les habitants, de leurs usages et de leurs pratiques;
- **des lieux d'échange, de renforcement du lien social.**

### COMITÉ DE QUARTIER



Vous résidez ou exercez une activité à Villers-sur-Mer dans un des quartiers de la carte décrite ci-dessous. Vous êtes prêts à vous engager bénévolement en faveur de l'intérêt général, lors de deux réunions annuelles.

Les premières réunions de quartier se dérouleront au mois d'octobre, selon les dates et lieux suivants:

- **Samedi 2 octobre**, à 10h: Comité de quartier « centre historique » dans la salle du Conseil en Mairie,
- **Samedi 9 octobre**, à 10h: Comité de quartier « Jardins » dans la salle panoramique du *Casino*,
- **Samedi 16 octobre**, à 10h: Comité de quartier « Bosquets/falaises + Hauts de Villers » dans la salle du Conseil en Mairie,
- **Samedi 23 octobre**, à 14h: Comité de quartier « Villers 2000 / Marais / Stade » dans la salle Bagot.

Venez à la première réunion d'un des 5 Comités présentés sur la carte!

Pour améliorer le Villers d'aujourd'hui et imaginer ensemble le Villers de demain.

## Rejoignez votre comité de quartier

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom(s): \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 CP: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_  
 Mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



# HANDICAP

## Un total de 41 places dorénavant réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) à Villers

L'équipe municipale a revu, avec l'aide des services de la mairie, le stationnement des personnes à mobilité réduite (PMR) dans notre ville. En en déplaçant certaines pour les rendre plus facilement accessibles et en en créant de nouvelles. **Pour que Villers soit une ville inclusive, accueillante pour les personnes à mobilité réduite et leurs familles.**

Ces places sont désormais localisables sur un plan disponible sur le site web de la ville et via des photos, une par une pour pouvoir être clairement identifiées (<https://www.villers-sur-mer.fr/fiche-information/handicap/le-stationnement/>). Si bien qu'**il est possible pour une personne en situation de handicap de localiser les places PMR avant de se rendre dans notre ville.**

41 places de stationnement sont ainsi réservées aux PMR sur l'ensemble de la Commune pour les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion « stationnement » ou d'une carte GIC-GIG. **Ces places sont gratuites toute l'année.**

Le fait de stationner sur une place réservée aux personnes à mobilité réduite sans apposer la carte l'autorisant sur le pare-brise,

est passible d'une contravention d'un montant de 135 euros.

En dehors des places réservées, **le stationnement est également gratuit toute l'année sur l'ensemble des places de stationnement de la Commune, pour les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion « stationnement ».**

Le délai de stationnement est limité à 24 h, décision prise par arrêté municipal, sur des zones payantes et à 7 jours conformément au code de la route sur les autres places.



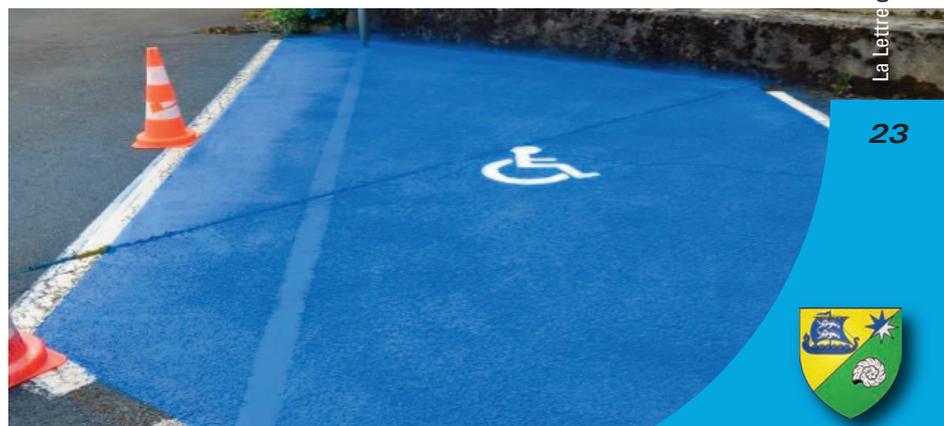
## Mise en peinture de certaines places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR)

L'équipe municipale a lancé un « chantier » handicap qui a pris jusqu'ici différentes formes :

1. une labellisation « Handiplage » avec tapis d'accès à la plage pour les fauteuils roulants et modification d'accès à certaines installations publiques de bord de plage pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
2. ajout de plusieurs places de parking PMR dans la ville et déplacement de certaines d'entre-elles pour les rendre plus « utiles » pour les personnes concernées ;
3. aide financière pour le transport public de personnes en situation de handicap ;
4. un audit (en cours) d'accès aux bâtiments publics.

Ces efforts se poursuivront et seront renforcés dans le temps.

Cet été, nos services ont cependant décidé de peindre un certain nombre de places de parking PMR dont l'identification est rendue difficile par leur position dans la ville et la circulation. Notre ville dispose de plus de places de parking PMR que la loi le requiert. Mais cela n'empêche pas d'essayer d'en renforcer l'utilité.



# INTERNATIONAL

## 77e anniversaire de la libération de Villers et cérémonie du

L'anniversaire de la libération de Villers-sur-Mer avait cette année une saveur toute particulière. Car la Bourgmestre (Maire) de Leopoldsburg avec laquelle notre ville s'est jumelée il y a quelques mois en signant officiellement la charte de jumelage à Bruxelles, **Marleen KAUFFMANN**, s'était déplacée pour la signer cette fois-ci dans notre ville, accompagnée des représentants de la **Brigade Piron**, dont les armes et le drapeau sont dorénavant positionnés à Leopoldsburg.

Une manière pour notre ville de célébrer la mémoire de ceux qui sont tombés pour libérer notre territoire, le 22 août 1944, mais aussi une manière de construire des liens

pour le futur. **Afin que la mémoire ait aussi un avenir.**

La ville s'était préparée à un bel accueil. Les Villersois et les Villersaises étaient là, de nombreux officiels assistèrent à cette cérémonie, en ce compris Mme la Ministre **Nicole AMELINE**, les commerçants avaient installé le drapeau belge à l'entrée de leurs commerces, les anciens combattants belges et français étaient présents... Bref, ce fut une très belle fête.

Une très belle fête comme une ville en connaît peu. Une très belle fête qui restera dans les mémoires et les annales de notre ville.



# AVENUE DES BELGES

## Jumelage entre notre ville et la ville belge de Leopoldsburg





# JEUNESSE

## Le Conseil Municipal des Enfants se met en place en septembre: apprendre ce qu'est la démocratie et porter les projets de la « Jeunesse »

La Municipalité crée un Conseil Municipal des Enfants (CME) dont les élections se dérouleront le **10 octobre** prochain. Les enfants résidant ou étant scolarisés à Villers-sur-Mer, âgés de 8 à 12 ans, peuvent candidater jusqu'au 24 septembre, candidature à remettre en Mairie.

Il suffit de prendre connaissance du code électoral, de compléter la fiche de candidature, la lettre de motivation et l'autorisation parentale qui peuvent être récupérés en mairie ou à l'école.

**La campagne électorale se déroulera du 24 septembre au 9 octobre.**

Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu d'apprentissage concret de l'exercice de la démocratie. C'est la possibilité pour tous les enfants de Villers-sur-Mer ou scolarisés dans notre ville de se préparer à devenir des personnes libres, autonomes et responsables. Il doit permettre à chaque enfant, élu ou non, de participer aux décisions qui le concernent, de donner son avis, d'être consulté et entendu, de prendre la parole et d'apprendre à agir dans l'intérêt de tous. Dans l'intérêt général.

L'objectif éducatif du CME pour les enfants est double :

- 1. permettre un apprentissage de la citoyenneté** adapté à leur âge, qui passe notamment par la découverte des processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc.);
- 2. favoriser la gestion de projets par les enfants eux-mêmes**, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.



À l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, **les enfants élus doivent réfléchir, discuter, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population**, devenant ainsi des acteurs de la vie de la Cité, dans le cadre des principes des valeurs républicaines.

Dans son fonctionnement, **le CME se veut ludique et convivial** pour les jeunes élus, tout en y associant leurs parents et les référents (enseignants et/ou animateurs).

### Code Électoral du Conseil Municipal des Enfants de Villers-Sur-Mer

#### **Article 1:** *les listes électorales*

Les listes électorales sont établies parmi les enfants résidant ou étant scolarisés à Villers-sur-Mer.

#### **Article 2:** *autorisation parentale*

L'autorisation parentale est obligatoire pour pouvoir se présenter.

Elle doit être signée par les parents et rendue à l'accueil de la Mairie avant l'élection.

#### **Article 3:** *candidatures et campagne électorale*

Les candidatures devront être affichées à la Mairie du 24 septembre au 24 octobre afin que les enfants puissent en prendre connaissance avant l'élection.

La campagne se fera jusqu'à la veille des élections au plus tard.

Le Conseil Municipal des Enfants est composé d'un minimum de 6 et d'un maximum de 8 élus + 8 suppléants, âgés de 8 à 12 ans.

#### **Article 4:** *date des élections*

Les élections auront lieu dans la semaine du 25 octobre 2021.

#### **Article 5:** *droit de vote*

Sont électeurs tous les enfants résidant à Villers et âgés de 6 à 17 ans.

#### **Article 6:** *les bulletins de vote*

Les bulletins de vote seront de couleur blanche et porteront, pour être valables, un nom de fille et un nom de garçon.

#### **Article 7:** *le bureau de vote*

Le bureau de vote est constitué d'un président et de deux assesseurs volontaires



parmi les élèves qui ne se présentent pas.

**Article 8: le vote**

Le vote s'effectuera à bulletin secret selon un scrutin majoritaire à un tour.

Le vote élira un binôme (fille/garçon ayant obtenu le plus grand nombre de voix).

Le 2e tour ne se fera qu'en cas d'égalité parfaite entre 2 filles ou 2 garçons.

Il devra y avoir autant d'élus filles que garçons, soit, conformément à l'article 3 :

- un minimum de 3 filles et 3 garçons ;
- et un maximum de 8 filles et 8 garçons.

**Article 9: durée du mandat**

Les conseillers municipaux enfants exerceront pendant 2 années scolaires.

**Article 10: prise de fonction des élus**

Les candidats élus prennent leurs fonctions de conseillers municipaux enfants à partir de la séance plénière d'installation.

**Article 11: participation des élus**

Les conseillers s'engagent à participer pleinement et pendant la durée de leur mandat (2 ans) à l'ensemble des travaux du CME

(réunion de travail, sorties, commémorations...)

**Article 12: vacance de poste**

En cas de vacance de poste, il pourra être fait appel aux candidats dont les résultats à l'élection étaient les plus proches du conseiller démissionnaire.

A défaut de candidats éligibles, le poste restera vacant jusqu'à la fin du mandat.

**Pour les enfants intéressés :**

S'adresser à la mairie pour obtenir :

- une fiche de candidature ;
- le modèle de lettre de motivation des enfants ;
- un modèle d'autorisation parentale.

Ces documents sont aussi distribués aux élèves de notre école communale.

## Autotests Covid 19 proposés au personnel de la mairie et au personnel enseignant avant la rentrée scolaire

**A**vant la rentrée et comme l'an dernier, l'équipe municipale a proposé un test COVID au personnel de la Mairie et au personnel enseignant. Il s'est agi cette année d'un autotest supervisé par la **Docteur Marie-Anne GABREAU**, adjointe au Maire en charge entre autres des questions de santé. Ces autotests ne sont pas invasifs.

Il faut rappeler que selon le nouveau protocole sanitaire concernant les établissements scolaires :

1. la fermeture de la classe est prévue dès le 1er cas de Covid ;
2. les cas-contacts non vaccinés doivent arrêter leur travail mais pas les cas-contacts vaccinés ;
3. la politique de dépistage organisée par le ministère continue avec des campagnes de tests salivaires pour les élèves dans les écoles primaires.

Étant donné la grande circulation virale et le risque de contamination des adultes par les enfants, il est important que les efforts nécessaires soient faits pour éviter les fermetures de classes et les arrêts de travail. Et que tout le monde agisse avec responsabilité et solidarité.



# MARCHÉ

## Notre marché bio continue avec une charte de déontologie « marché local et régional certifié »

**B**ien manger fait partie intégrante de notre bien-être et de notre bonne santé. **L'équipe municipale a donc décidé de lancer un marché bio.** Petit pour l'instant, mais avec l'espoir qu'il deviendra grand.

**Pour s'assurer de la qualité de nos maraîchers et de leurs produits, une charte a été établie, que nos maraîchers doivent signer.**

En voilà le texte :

### Charte de qualité

Le marché est un lieu de convivialité et d'échanges entre tous les acteurs : public, clients, producteurs et autres artisans. Il est aussi un gage d'un certain dynamisme de la vie locale.

La volonté de la Commune de Villers-sur-Mer est de créer un marché local alimentaire, de qualité, avec des producteurs engagés sur la fraîcheur et la qualité de leurs produits, qu'ils soient locaux ou régionaux : légumes, fruits, viandes, fromages, œufs, miels, vins... locaux et de saison.

Les principes fondamentaux sont les suivants :

- des produits locaux, de saison et des spécialités de pays ;
- la qualité fermière des productions ;
- la qualité des pratiques de production et transformation ;
- un contact direct avec les producteurs ;
- une transparence sur les pratiques agricoles.

Ce marché a pour vocation de permettre aux Villersois d'entrer en contact direct avec les producteurs/maraîchers et d'être à même d'échanger avec eux sur les qualités nutritives des produits et leurs modes de production.

Pour ce faire, chaque producteur/maraîcher souhaitant participer à ce marché à Villers-sur-Mer, doit préalablement adhérer à la charte de qualité ci-dessous :

1. pour chaque produit, il faut en être le producteur local direct (pas d'intermédiaire) ;
2. s'inscrire dans une logique de production raisonnée (fermière ou artisanale) ;
3. respecter la saisonnalité des produits frais pour en garantir la qualité (fruits cueillis à maturité... ) et le goût ;



4. les méthodes de production doivent respecter une démarche de fabrication de qualité qui tend à répondre aux exigences de différents labels tels que : AOP, label Rouge, AB... ;
5. les producteurs doivent être engagés dans une démarche de respect de l'environnement avec possibilité de qualifier les pratiques (Agriculture raisonnée, normes Haute Qualité Environnementale...);
6. si tous les produits d'un producteur/maraîcher ne sont pas couverts par un label de qualité, il s'engage à déclarer annuellement les produits couverts et à progresser chaque année dans le nombre de produits issus d'une démarche qualité ;
7. les éleveurs doivent être engagés pour la qualité d'élevage et le bien-être des animaux (animaux élevés en plein air, nourriture sans OGM, élevage extensif etc...);
8. les produits et les process de fabrication/transformation doivent respecter les normes et la réglementation en vigueur ;
9. les produits transformés sont réalisés, dans la mesure du possible, avec une majorité de matières premières locales et le reste français ;
10. l'utilisation de colorants, conservateurs et pesticides est proscrite.

Si vous êtes en adéquation avec ces principes, la Commune de Villers-sur-Mer vous propose :

- de promouvoir vos produits sur le marché du centre-ville de Villers-sur-Mer, le samedi ou le dimanche matin, dans le respect du règlement du marché local qui vous sera transmis ;
- de créer un espace « *marché local certifié* » et de l'identifier comme tel (producteurs/maraîchers rassemblés autour d'un même espace, bache présentant le marché local, fiches production sur les stands...).



# MOBILITÉ

## Aide à l'achat et à la location de vélos. Ça roule!

**P**our mémoire, notre équipe municipale a créé des voies partagées, des parkings à vélos et des subventions pour vous aider à acheter ou à louer un vélo. L'objectif est doucement mais sûrement, d'intégrer des modes de mobilité douce dans Villers.

Vous êtes déjà nombreux, en deux mois, à avoir fait une demande de subvention. Nous en sommes heureux et satisfaits.

**Alors n'hésitez pas.** Mettez-vous ou reprenez-vous au vélo. La mairie vous soutiendra financièrement. **Ne tardez pas trop non plus, car le budget municipal alloué à cette aide n'est pas extensible...**



## Un garage à vélos à la Vé Maine

**I**l n'y a pas de raison que la mobilité ne concerne pas aussi les résidents de la Vé Maine.

Outre la mise à disposition de la navette, dont l'entrée en service est attendue pour octobre, ceux des résidents qui ont l'habitude d'utiliser leurs vélos — et il y en a — pourront désormais le laisser à l'abri en bas de leur résidence.



# NUMÉRIQUE

## L'équipe municipale lance un programme de numérisation de ses archives

**N**otre ville a un patrimoine naturel exceptionnel. Elle a également un patrimoine architectural exceptionnel. Mais elle a aussi une histoire remarquable dont il convient de conserver précieusement les traces. C'est ce que se propose de faire l'équipe municipale en lançant un programme de numérisation de ses archives.

**La numérisation d'archives documentaires comporte de nombreux avantages.** Elle fait gagner en efficacité grâce à son ciblage et sa dimension organisationnelle parfaite. **Sa mise en œuvre nécessite donc une réflexion au préalable et une connaissance accrue des besoins et des habitudes de notre ville.**

**Elle permettra d'accéder aux données à tout moment et de n'importe quel endroit,** grâce aux espaces de stockage numériques sécurisés. Il faudra tout d'abord numériser nos documents puis les injecter dans le cloud pour ensuite les rendre disponibles en permanence via une connexion réseau sécurisée et contrôlée. Numériser nos documents ce sera aussi les rendre accessibles à plusieurs personnes qui pourront les consulter simultanément en cas de besoin.

Avec la numérisation, la **préservation** des archives documentaires sera assurée. Elle offrira une **sécurité optimale** contre les sinistres tels que les incendies, les inondations et permettra de protéger les documents de la perte ou de la destruction des dossiers. **La pérennité de l'histoire de la ville sera ainsi préservée.**

**Conserver l'historique** de nos données deviendra plus facile avec la numérisation de documents.

Numériser et archiver nos documents permettra aussi de **centraliser la gestion administrative et de mettre nos données au même format dans un même lieu.** Cela simplifiera la gestion globale de notre ville et offrira un gain de place.

Enfin, le fait de numériser nos archives nous permettra également de **faire des recherches par mots clés afin d'accéder aux informations plus rapidement.**

Le choix des fonds à numériser obéira aux critères suivants :

- protéger des documents faisant l'objet de consultations répétées : état civil, albums photographiques, annuaires d'adresses...
- protéger les documents que leur format ou leur support rend difficilement manipulables : plans, plaques de verre, chartes avec sceau,
- faciliter la recherche et la consultation de petits documents communiqués pièce par pièce : cartes postales,
- conserver une copie des documents dont le support est instable (diapositives par exemple),
- diffuser des documents fondamentaux pour entreprendre une recherche sur la ville : comptes rendus administratifs, délibérations, débats du conseil municipal, arrêtés du maire...
- participer à des opérations de commémoration : guerre de 1914-18 par exemple.

• **Si vous estimez être en possession de documents ou photos pouvant intéresser notre ville,** n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.



# O PPOSITION

## Tribune de l'opposition dans le cadre de l'exercice de son droit d'expression

Le Directeur de la publication n'est pas responsable des propos tenus dans cet encart.

Ce texte est produit par les élus d'opposition et est retranscrit dans **La Lettre de Villers** tel qu'il est envoyé aux services de la Mairie.

comme éducatrice spécialisée puis depuis 15 ans comme formatrice.

« C'est avec un grand regret que nous devons travailler dorénavant en l'absence de notre tête de liste Catherine Vincent qui a décidé de se retirer de ses mandats pour raisons personnelles.

Nous tenons à la remercier, ici, pour ses nombreuses années d'engagements au service de notre communauté.

Sylvie Goguet que vous connaissez bien aussi est maintenant votre nouvelle conseillère municipale complétant ainsi l'opposition de Villers.

Sylvie Goguet, 54 ans, est maman de trois filles et grand-mère d'une petite fille. Elle travaille depuis

32 ans au CEFP les Caillouets à Bénerville, établissement de l'aide sociale à l'enfance de Paris, d'abord

Sylvie s'est toujours impliquée au sein de Villers et du monde éducatif: elle a été 14 ans trésorière de l'APE et élue au conseil d'école, 10 ans élue au conseil d'administration du collège et lycée Maurois où elle a remis en place le forum des métiers, membre de l'AJV depuis 25 ans, trésorière de Villers AOC, active depuis plus de 20 ans lors des manifestations du téléthon dont elle a repris la responsabilité depuis 3 ans, ayant à cœur de fédérer les associations villersaises autour du téléthon et pouvant s'appuyer sur les nombreux bénévoles qui répondent présents pour cette cause.

Sylvie apportera toutes ses compétences au service de la population villersoise.

En ce mois de Septembre nous vous souhaitons une bonne rentrée en espérant la reprise des activités tant professionnelles que culturelles ou sportives.

Villersoisement vôtre. »



# PLAGE

## Changement de la Radio VHF du poste de secours Mermoz

**N**ous avons changé cet été la radio VHF marine qui est au poste de secours Mermoz. **C'est la radio centrale qui permet aux secours d'intervenir et de se synchroniser avec le Cross Jobourg.** L'ancienne radio montrait des signes de faiblesse, il fallait donc y remédier car cette radio est primordiale pour votre sécurité.



## Environnement et propreté sont de la responsabilité de tous. Nos actions cet été.

**D**ans le cadre de l'opération « *tri sur les plages* », la Communauté de Communes a proposé des actions de sensibilisation pour les vacanciers et les résidents permanents. Les ambassadeurs de la 4CF ont ainsi été présents sur la plage de Villers-sur-Mer avec :

- un stand vélo-smoothie le mercredi 21 juillet ;
- un stand sur le tri le lundi 9 août ;
- un stand sur le tri le vendredi 20 août.

Ils ont également été présents sur le marché les :

- vendredi 9 juillet ;
- vendredi 13 août.

Par ailleurs, le *Pôle Nautique Villers Blonville* (PNVB) en lien avec la mairie a organisé tout au long de l'année des actions de ra-

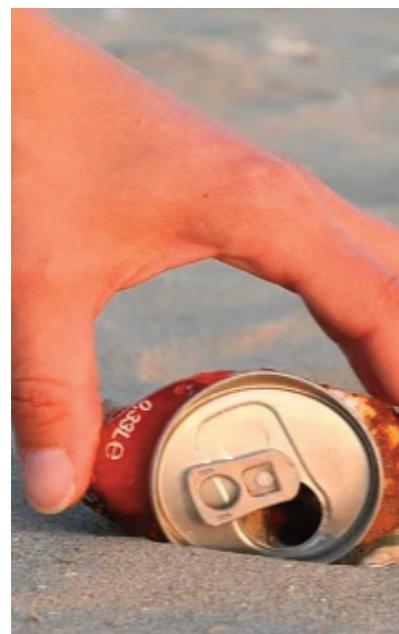
massage des déchets sur la plage. Les dates des ramassages de cet été encadrés par le PNVB ont été :

- le dimanche 11 juillet ;
- le dimanche 25 juillet ;
- le dimanche 8 août ;
- le dimanche 22 août.

À cette occasion, la mairie a mis à votre disposition au PNVB des gants et sacs pour vous permettre de ramasser des déchets en dehors de ces créneaux.

Enfin des cendriers de plage offerts par la Communauté de Communes ont été distribués tout l'été aux postes de secours et en mairie.

Aujourd'hui et demain, aidez-nous à garder nos plages propres !



## Un tout nouveau bateau pour notre poste de secours Mermoz

**N**os postes de secours sont dotés de nombreux équipements d'intervention. **Car dans le cadre du sauvetage en mer, l'essentiel est d'être rapide face à une éventuelle noyade.** C'est pourquoi l'équipe municipale a décidé de doter le poste de secours *Mermoz* d'un tout nouveau bateau conçu exclusivement pour le sauvetage en mer.

C'est un Milpro ZMSR 380 baptisé *Greenwich*. Ces mêmes bateaux sont utilisés par les pompiers ou encore l'armée.

**Un investissement nécessaire.**



# PROPRETÉ

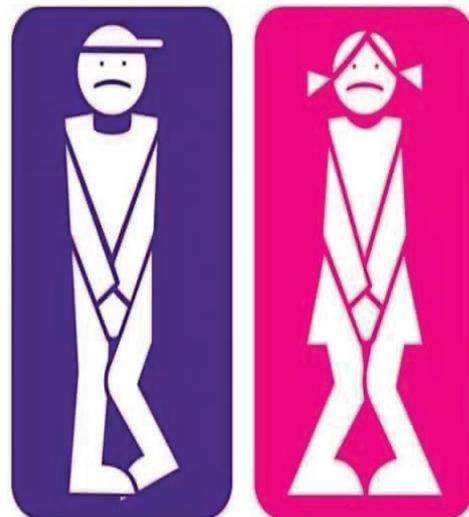
## Installation d'un WC chimique sur le parking de la station à Villers 2 000

L'équipe municipale a décidé de faire installer des WC chimiques à Villers 2000 pour permettre aux maraîchers et à certaines personnes visitant ce marché, de trouver un endroit approprié pour faire leurs besoins.

Depuis des années, ces besoins étaient effectués de manière indélicate aux pieds des résidences alentours. Une solution plus pérenne sera trouvée dans le cadre des travaux de réaménagement de ce quartier.

Mais il fallait entre temps parer au plus pressé. Sans jeu de mots 😊

[ Voir page 47 ]



## Installation de deux Ecobox à Villers-sur-Mer

**On se dit les choses ?** Nos poubelles à cartons sont utilisées par des personnes qui n'ont pas le droit de les utiliser. Essentiellement des professionnels dont l'obligation est d'amener leurs déchets à la déchèterie. Comme ces professionnels ont des cartons en grande quantité, ils remplissent très vite nos containers.

Les services municipaux vont les surveiller de près. Mais, en attendant et en parallèle, nous sommes heureux d'avoir pu installer 2 Ecobox, qui nous permettront d'absorber beaucoup plus de cartons qu'aujourd'hui et d'éviter quelques débordements disgracieux de nos containers.

Ces Ecobox, très performantes, ont été installées là où il y a manifestement le plus besoin, à savoir :

- place Osmont du Tillet ;
- rue Michel d'Ornano.

Nous espérons que tous ces efforts seront accompagnés d'actes de civisme : une poubelle n'est jamais bien loin d'où vous êtes et, devrait-elle être pleine, une autre resterait à proximité. Il n'y a donc aucune raison acceptable de jeter vos déchets par terre.

**Ces actes de civisme** – mettre un déchet dans une poubelle – **sont aussi des actes de respect envers nos employés municipaux qui font beaucoup d'efforts pour garder notre ville propre.**



# Le nettoyage de nos rues et places après les marchés. Comment ça se passe?

**N**ous essayons, progressivement, de répondre à des questions que vous nous posez. Le nettoyage après les marchés est l'une des questions récurrentes reçues par nos services.

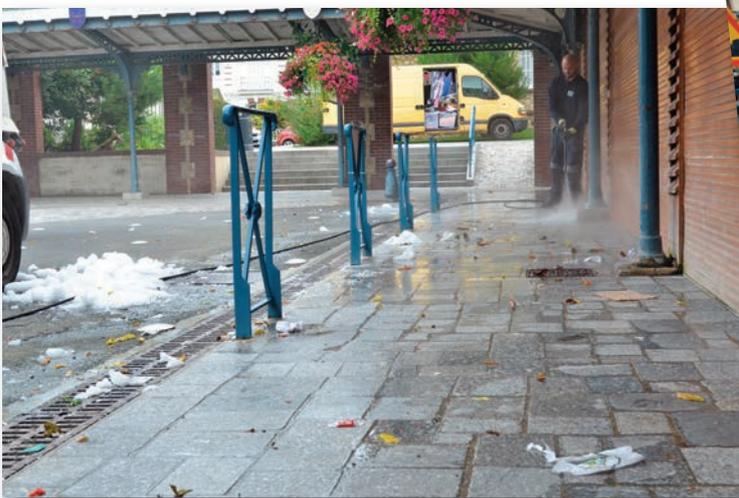
Chaque mardi et vendredi ont lieu les marchés en centre-ville et sur la place du marché de Villers 2000. Après ces marchés l'équipe voirie intervient de plusieurs manières :

1. les balayeurs font d'abord un travail de fourmis en balayant et ramassant chaque papier sur les différentes places ;
2. pendant ce temps, d'autres agents rassemblent les différentes caquettes ou

déchets laissés en vrac afin de créer des points de collectes temporaires ;

3. ces points de collectes sont évacués quelques heures plus tard par les camions de la Communauté de communes ;
4. puis d'autres agents nettoient au karcher les places les plus sales ;
5. avant que la balayeuse finisse le travail en brossant les différents sols.

Un travail qui peut paraître simple. Et pourtant, il faut faire face aux flots de la circulation, être présents aussi bien à Villers 2000 qu'en centre-ville, être rapides, ne rien oublier et réaliser tout cela en respectant la sécurité des agents et des piétons.



# SANTÉ

## Opération massive de dépistage Covid-19 à Villers

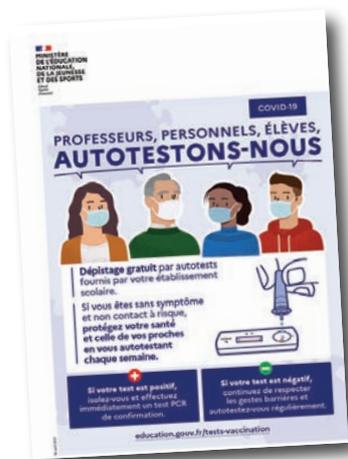


À la demande de l'équipe municipale et sous la supervision du **Dr Marie-Anne GABREAU**, médecin généraliste à Villers et adjointe au Maire en charge notamment des questions relatives à la santé, des tests de dépistage de masse du Covid-19 ont été organisés dans notre ville.

Certains ont été organisés à la salle Bagot par une équipe de la sécurité civile coordonnée par la Préfecture, les 22 et 29 juillet.

En août, **grâce au groupe Tranchant**, des tests ont été rendus disponibles gratuitement, tous les jours, de 9h00 à 18h00, à l'entrée du *Casino*. Pour toutes celles et tous ceux, clients du *Casino* ou pas, qui ont souhaité se faire tester.

## Autotests Covid 19 proposés au personnel de la mairie et au personnel enseignant avant la rentrée scolaire



Simple à utiliser et indolores, ces autotests antigéniques sur prélèvement nasal offrent aux personnes asymptomatiques et qui ne sont pas contacts à risque une facilité complémentaire de dépistage afin de protéger leur environnement et d'interrompre les chaînes de transmission du virus le plus rapidement possible.

L'impact de ce type de dépistage est très important: une adhésion de 25 % à un dépistage hebdomadaire entraînerait une réduction du nombre de cas de 30 % par rapport à la situation actuelle, tandis qu'une

adhésion de 75 % conduirait à une réduction de 50 % des contaminations (selon une modélisation visant à évaluer l'impact du dépistage itératif dans les écoles réalisé sous la direction de **Vittoria COLIZZA**, directrice de recherche à l'INSERM et d'**Alain BAR-RAT**, directeur de recherche au CNRS, qui est citée par le Conseil scientifique et par la Haute autorité de santé dans leurs avis respectifs sur les autotests).

[ Voir page 28 ]



# Bien vieillir à Villers-sur-Mer : coaching sportif et coaching développement pour nos seniors. Inscrivez-vous, c'est gratuit!

**P**our mémoire, l'équipe municipale a présenté un dossier au Conseil Départemental en vue de lancer une action sur le « *bien vieillir* ». Notre projet a été retenu et financé. Cela permet à notre Mairie de proposer toute une série d'actions en faveur de nos seniors. Totalement gratuites !

Ainsi, depuis quelques semaines, **la salle Bagot accueille une partie du programme « Villers prend soin de ses Seniors »**, avec ses ateliers du lundi :

- coaching sportif tous les lundis matins ;
- et coaching « développement » tous les 4es lundis du mois.

Il n'y a pas besoin de réserver pour participer à ces ateliers. Il n'y a pas non plus d'obligation d'y être à chaque séance, mais gageons que la convivialité et la bienveillance de nos intervenants vous donneront envie d'y retourner le plus régulièrement possible.



## Villers prend soin de ses seniors



### Villersois, Villersaises de plus de 60 ans

- Adaptez votre domicile à vos besoins
- Adaptez votre sport à votre santé
- Rebondissez avec un nouvel équilibre personnel
- N'ayez plus peur du numérique et des réseaux sociaux



Découvrez et rejoignez  
notre programme d'activités gratuites

**Démarrage dès juin 2021**



# SÉCURITÉ

## Vidéo-surveillance, les travaux de génie-civil pour de nouvelles installations de caméras ont eu lieu

**D**es travaux de génie-civil préalables à l'installation de nouvelles caméras de surveillance devaient avoir lieu. Ils ont été effectués.

Par ailleurs, de nouveaux écrans et outils de surveillance ont été installés au sein des locaux de notre police municipale.

**En un an, le nombre de caméras de surveillance aura donc doublé dans notre ville. Pour que votre sécurité soit renforcée.**



## Réception d'un tout nouveau bateau de secours en mer



[ Voir page 33 ]

# Le Maire prend un arrêté d'interdiction de transit des poids lourds dans notre ville

**A**fin de renforcer la sécurité routière dans notre ville mais également en vue de renforcer le bien-être et le bien-vivre dans Villers-sur-Mer, notre Maire, après avoir rencontré les responsables de l'Agence Routière Départementale, a pris un arrêté visant à interdire le transit des poids lourds dans notre ville.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Tout d'abord, que **les véhicules lourds roulant dans Villers pour venir effectuer leurs livraisons continueront bien entendu à pouvoir venir**. Car ils sont essentiels à la bonne marche de nos commerces et de leur approvisionnement.

Ensuite et surtout, que **tous ceux qui ont l'habitude de transiter par notre ville, sans s'y arrêter, devront désormais la contourner**.

Les services de l'Agence Routière Départementale travailleront donc pour poser les panneaux mentionnant cette interdiction et les itinéraires conseillés bien en amont de Villers-sur-Mer, que ce soit en venant de Deauville ou en venant de Cabourg.

Notre bien-être passe aussi par ce genre de mesures 🙌



## Contacts utiles

### La Mairie

Tél. : 0231 146500  
Email : mairie@villers.fr

### Mairie annexe

(social, état civil, cimetière)  
Tél. : 0231 146513  
Email : mairie-annexe@villers.fr

### La Police municipale

Tél. : 0231 140537  
Email : Police-municipale@villers.fr

### Gendarmerie

Tél. : 0231 140285

### L'Entraide Villers-sur-Mer

Tél. : 0651 003726  
Email : entraidevillers@gmail.com

### Appartement d'urgence

(violences intrafamiliales)  
Tél. : 0633 298994

### Urgence sociale

Tél. : 0771 166605

### Médiatrice

Tél. : 0684 823760  
Email : mediation@villers.fr

### Défenseur des droits

Tél. : 0630 950057

### La Poste

Tél. : 0890 648857

### Déchèterie

Tél. : 0231 881632

### Office de Tourisme

Tél. : 0231 870118

### Paléospace

Tél. : 0231 817760

### Association Villeroise pour les Animaux

Tél. : 0749 774797  
Email : av-animaux@villers.fr

### Poste de secours

Jean Mermoz

Tél. : 0231 870104

### Jean Moulin

Tél. : 0231 875283



# SOCIAL

## Villers s'engage dans le réseau « Villes Amies des Aînés »

La courbe des âges à Villers montre que **60 % des Villersois ont plus de 60 ans**. Comme un peu partout dans les stations balnéaires en France, notre population est assez âgée.

En parallèle des efforts pour notre jeunesse (création d'une maison des jeunes, lancement d'un conseil municipal des enfants, aide financière pour l'inscription de nos jeunes dans nos associations, etc...), des actions vont être développées pour nos seniors qui rentreront dans le cadre de « **Villes Amies des Aînés** ».



Les conditions sanitaires s'assouplissant, nous pourrons lancer ces actions très prochainement.

« *Villes Amies des Aînés* » (VADA) est une démarche d'adaptation de la société au vieillissement créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Elle vise à encourager les collectivités à une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer cette démarche au niveau francophone afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires. Pour cela, le RFVAA s'engage à accompagner les collectivités, à valoriser leurs actions, et à les mettre en relation, permettant ainsi la communication et l'échange de bonnes pratiques.

## Reprise des goûters des seniors

La situation sanitaire nous permet enfin de reprendre les goûters du mercredi dès Octobre prochain, avec une fréquence moyenne d'un mercredi sur deux. Il n'est pas nécessaire de réserver, mais il faut rester prudent et se munir du pass sanitaire.

La salle Bagot a vocation à accueillir davantage les seniors, et dans de meilleures conditions, avec une offre diversifiée et adaptée. Et un maximum de confort pour ses usagers: stationnement, rampe d'accès, WC à proximité...



### Les dates arrêtées sont les suivantes :

#### 2021

- Mercredi 6 octobre
- Mercredi 20 octobre
- Mercredi 3 novembre
- Mercredi 17 novembre
- Mercredi 1er décembre
- Mercredi 15 décembre

#### 2022

- Mercredi 5 janvier
- Mercredi 19 janvier
- Mercredi 2 février
- Mercredi 16 février
- Mercredi 2 mars
- Mercredi 16 mars
- Mercredi 30 mars
- Mercredi 13 avril
- Mercredi 27 avril

## La première académie des sports de combat française s'est installée à... Villers-sur-Mer!

**L'**équipe municipale souhaite faire de Villers-sur-Mer une ville sportive. Progressivement, mais sûrement.

Pour cela, elle souhaite s'appuyer sur les installations existantes et les développer. Pour cela, elle souhaite aussi développer toutes les manières de pratiquer le sport : du sport-santé, au sport loisir, en passant par le sport compétition et, lorsque cela est possible, par le sport de haut niveau.

Notre ville accueille donc la première académie des sports de combat de France. Logée temporairement dans l'un des tennis couverts de la ville (rue du stade), elle proposera – pour tous les publics – des activités de remise en forme, de boxe anglaise, boxe thaï, etc...

Il est à noter que la pratique du tennis qui perdra un court couvert de manière temporaire pour accueillir cette nouvelle offre de boxe, pourra compter sur le soutien sans faille de la mairie pour continuer son développement.

### Pour qui?

Que vous soyez débutant ou sportif confirmé, homme ou femme, jeune ou plus âgé, vous y aurez votre place. Cette académie cochera toutes les cases de la pratique sportive : sport-santé, sport loisir, sport compétition et sport de haut niveau.

### Une académie dirigée par Davide NICOTRA

Titulaire du Brevet et du Diplôme d'État, Davide est un éducateur sportif et responsable de clubs de très haut niveau. Il a exercé dans plusieurs régions : Rhône-Alpes-Auvergne, Paris Île-de-France et Normandie, au sein de clubs prestigieux comptant dans ses rangs de nombreux champions du Monde.

Créateur de la « Team DNChallenge », il a décidé de déplacer sa pratique à Villers-sur-Mer. Chargé de l'évolution de la carrière des boxeurs de la team DNC ainsi que de l'organisation de galas de boxe en collaboration avec des chaînes de télé, il a organisé plus de vingt soirées diffusées en live sur la

chaîne l'Équipe dans les lieux suivants : au Casino de Deauville, au Casino de Trouville, au Casino d'Enghien les bains, au Palais des sports de Toulouse, au Zénith de Caen, au CID de Deauville, etc...

**Ses galas de boxe détiennent le record d'audience pour un gala de boxe diffusé en live, sur une chaîne de télé française.** Cela sur les dix dernières années.

### Du sport de haut niveau

Parmi ceux avec lesquels il a travaillé ou dirigé la carrière, on trouve notamment :

- **Estelle YOKA MOSSELY** : Championne Olympique, Championne du Monde ;
  - **Souleymane MBAYE** : Champion de France, Champion d'Europe et Champion du Monde ;
  - **Maxime BEAUSSIRE** : Champion de France et Champion de l'Union européenne ;
  - **Dylan COLIN** : Champion du monde pieds-poings et Champion du monde de boxe française ;
- et bien d'autres...



### Des sportifs de haut niveau à Villers-sur-Mer

Viendront s'entraîner à Villers :

- **Dylan COLIN** : voir ci-dessus ;
- **Anael NGAMISSENGUE** : sélectionné Olympique, boxe anglaise ;
- **Romain LEHOT** : jeune boxeur professionnel ayant disputé 70 combats amateurs, grand espoir de la catégorie des super-welters ;
- **Aboulaye DIANE** : Champion du Monde WSB en amateur, 17 combats professionnels (14-1-2), finaliste des championnats de France (classé 56 mondial, catégorie lourds-légers) ;
- **Kinsley PRESTOT** : un jeune boxeur au talent très prometteur.

Ça bouge bien à Villers !



## La gestion de notre infrastructure de tennis confiée à un concessionnaire

Pour mémoire, l'équipe municipale a décidé de reprendre des mains de #InDeauville la gestion de nos animations et de nos infrastructures. Pour les gérer, un *Établissement Public Industriel et Commercial* (EPIC) dénommé **SPACE** a été créé. SPACE gère entre autres nos salles de réunion, le Villare et notre infrastructure de tennis.



La commission « appel d'offres » de SPACE, aidée par **Henri LECONTE**, ex-star du tennis français et actuel président du Levallois Sporting Tennis Club, a sélectionné l'offre très professionnelle de **Franck REMON**. Henri LECONTE a permis à SPACE d'avoir un œil tennistique très affûté pour évaluer l'offre de M. REMON. Pour que SPACE s'assure de la qualité technique du candidat choisi.

Nous souhaitons la bienvenue à M. REMON. L'équipe municipale s'engagera fortement à ses côtés pour que la pratique du tennis à Villers connaisse un nouvel envol. Cet engagement prendra la forme, pour cette saison sportive 2021/22 de :

- la création de deux terrains « tout terrain », facilitant la pratique du tennis lorsque la météo n'est pas clémente (voir photo 1 pour illustration) ;
- une nouvelle entrée représentative de la qualité de notre tennis-club ;
- la fermeture du club de tennis côté stade pour que l'entité « tennis » soit bien délimitée dans l'espace.

Pour développer notre activité « tennis », SPACE a décidé de déléguer la gestion de cette infrastructure tennis, tenant compte de la demande insistante du Tennis Club de Villers (TCV) de procéder ainsi. Sachant que le TCV se proposait alors de répondre à cet appel d'offres.

Un appel d'offres a conséquemment été publié, auquel le TCV a finalement décidé de ne pas répondre.



# STATIONNEMENT

Cet été, au-delà de l'ensemble des efforts faits pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se garer plus facilement dans notre ville (voir page...), un test grandeur nature a été effectué, consistant principalement à :

1. créer un parking « commerçants » pour que les commerçants et leur personnel libèrent les places de parking qu'ils occupent habituellement dans le centre-ville ;
2. créer des vignettes d'abonnement mensuel, à prix préférentiel, pour permettre aux Villersois vivant dans les rues devenant payantes l'été, de ne pas être pénalisés par le coût du parking dans leurs rues ;
3. la création de zones bleues visant à limiter les durées de stationnement et à fluidifier le parking dans notre ville ;
4. la création de nouvelles places de parking.

Le tout concomitamment à la création de pistes cyclables et de parkings à vélos pour inciter ceux qui le veulent et qui le peuvent, à délaissier leur voiture pour le vélo.

L'équipe municipale fera un bilan de cette expérience courant septembre et adoptera les mesures correctives nécessaires pour l'avenir.



## Stationnement PMR

Les personnes handicapées ou à mobilité réduite munies d'une des deux cartes de stationnement (ou les personnes les accompagnant) peuvent utiliser

gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

[ Voir page 23 ]

### Sanction en cas d'usage indu d'une place de stationnement réservée

Depuis 2003, le stationnement abusif sur un emplacement réservé aux personnes handicapées est assimilé à un stationnement gênant et est puni d'une amende de 135 euros.

La réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux handicapés dès lors que votre véhicule ne dispose pas d'une des deux cartes prévues à cet effet.



# T RAVAUX

## Le chantier de rénovation de notre église avance bien

**P**ourquoi rénover notre église ?  
La rénover d'abord **pour respecter notre passé et notre patrimoine** car notre église est à tous points de vue exceptionnelle et son état de dégradation devenait inquiétant.

La rénover ensuite **pour que nous puissions aujourd'hui, au temps présent, en être fiers**. Et qu'outre un lieu de culte, elle puisse aussi être un élément architectural remarquable de Villers-sur-Mer.

La rénover ensuite **pour l'avenir**, car des travaux de cette ampleur pour une ville comme Villers-sur-Mer sont littéralement extraordinaires. C'est-à-dire qu'ils sortent de l'ordinaire.

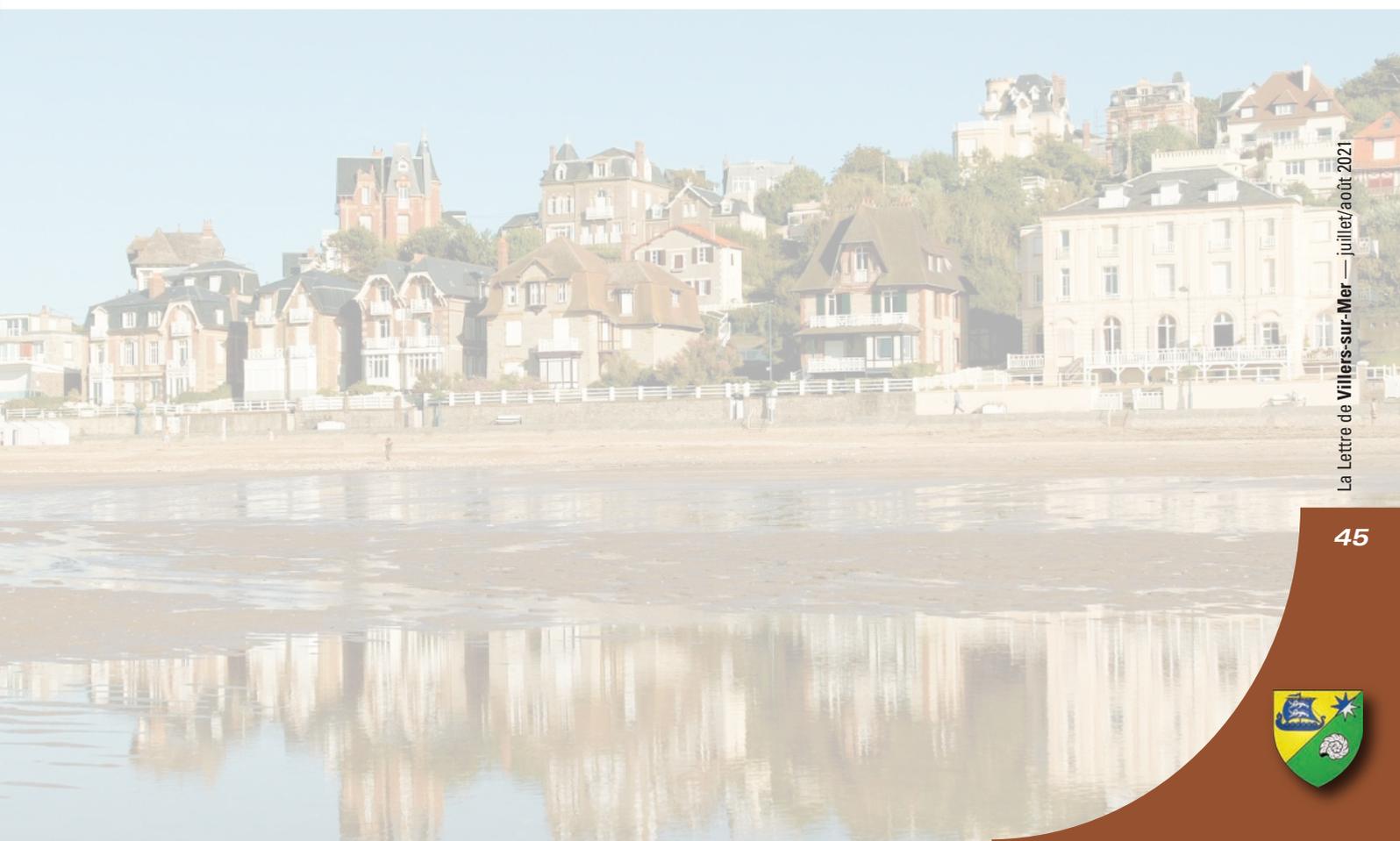
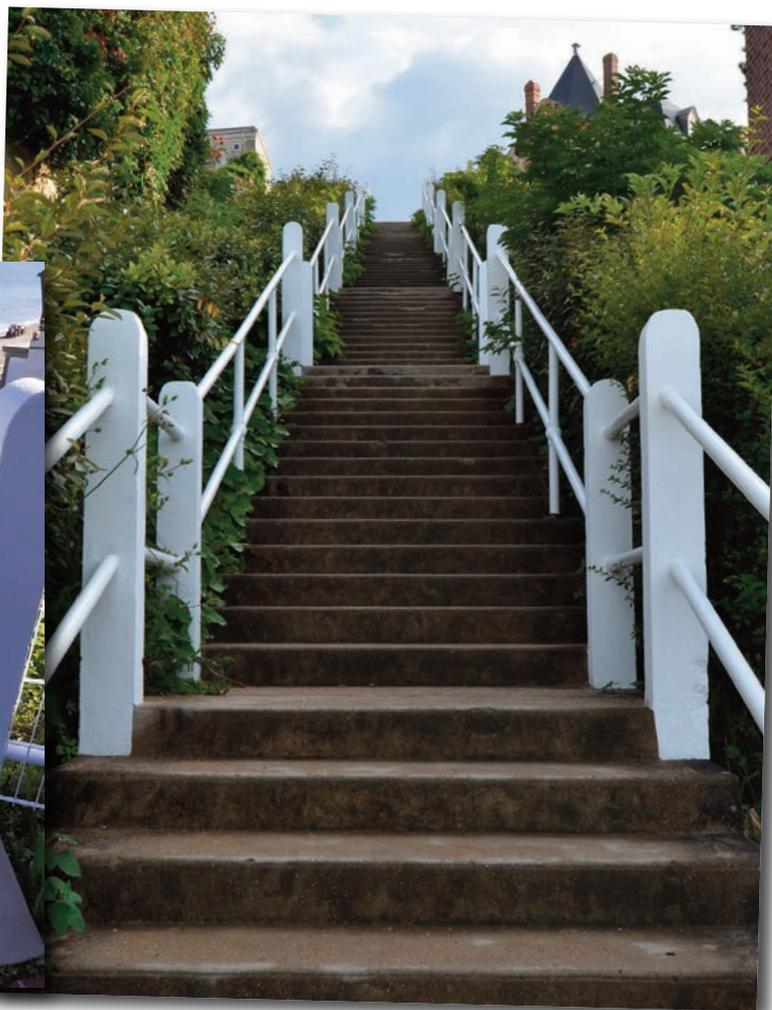
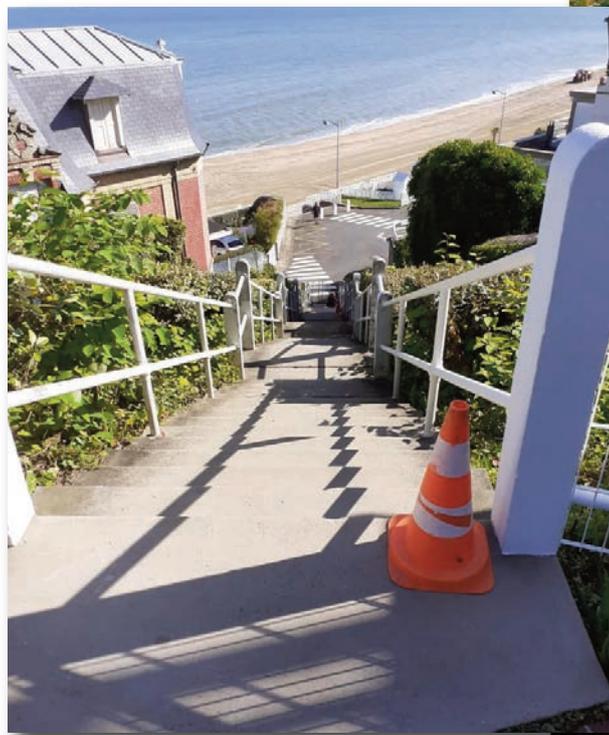
Ces travaux nous permettront également de changer nos antennes 2G et 3G de téléphonie mobile, implantées sur le clocher de notre église, par des antennes 4G. Ils sont donc suivis de très près et de manière hebdomadaire par notre équipe municipale et par les services techniques de la ville.



## Les fameuses « 100 marches » de Villers ont été en réfection cet été

**D**ans le souci constant d'embellir Villers-sur-Mer, les services de la ville se sont attaqués à la rénovation des « 100 marches ».

Car conserver le patrimoine de notre ville est également essentiel à son développement.



# VILLERS 2000

**V**illers 2000 est un quartier emblématique de Villers-sur-Mer. Construit à l'origine comme devant essentiellement être un quartier de villégiature, **il est devenu au fil du temps un quartier de plus en plus habité par des Villersois y vivant à l'année**. Ce qui a fait naître ces dernières années des attentes qu'il convient de prendre en considération.

Ces derniers mois, les décisions prises ont donc consisté à :

## I. Redéployer les équipes municipales (« espaces verts », « propreté » et « voirie ») pour qu'elles interviennent plus régulièrement dans ce quartier

La vie dans une ville, quelle qu'elle soit, tourne autour du centre-ville qui concentre la plupart des commerces, des activités et des services publics. C'est le cas à Villers-sur-Mer comme dans toutes les villes de France. Dans notre ville, le centre-ville est aussi le quartier atti-

rant les touristes.

Le quartier de *Villers 2000* a, quant à lui, cette particularité qu'il contient de très nombreux appartements qui, lorsqu'ils sont largement occupés (week-ends ou vacances) génèrent aussi une concentration de population.

Pour faire face à cette particularité du quartier de *Villers 2000*, la décision a été prise d'augmenter la fréquence d'intervention de nos équipes pour ce qui relève :

- de la propreté ;
- de l'entretien des espaces verts ;
- de l'entretien de la voirie.



## 2. Programmation de travaux de voirie

Un certain nombre de travaux de voirie sont en latence depuis de nombreuses années dans ce quartier.

L'équipe municipale a donc décidé de programmer certaines interventions en 2022 et 2023 et priorité a également été donnée à cette zone de Villers pour ce qui relève de l'**enfouissement des réseaux**.

Les travaux de voirie de petite ampleur, restent quant à eux de la compétence de nos services.



## 3. Information

Jusqu'ici, un seul panneau d'information électronique existait à Villers, placé en centre-ville, place Jeanne d'Arc. Il a été remplacé par un panneau nouvelle génération. Et à cette occasion, deux nouveaux panneaux ont été installés.

Le premier **sur la digue, à hauteur de la place Mermoz**, visant principalement les personnes traversant Villers-sur-Mer en voiture.

Le deuxième a été installé **sur la place du marché de Villers 2000**. Si bien que les habitants de ce quartier ont désormais le même niveau d'information que ceux du centre-ville.

## 4. Commodités

La demande exprimée depuis des années d'avoir des toilettes disponibles les jours de marché à *Villers 2000* a été entendue et des toilettes chimiques ont été installées.

Une solution plus pérenne sera envisagée lors du réaménagement de la place du Marché de ce quartier.

[ Voir page 23 ]



## 5. Sécurité / Santé

Un défibrillateur a été installé place du Marché à *Villers 2000*.

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs. Afin de traiter rapidement et efficacement ce type d'urgence, l'équipe municipale a fait installer un défibrillateur à Villers 2000 où il en manquait manifestement un.



## 6. Lien social : mise en place d'une navette

Afin de ne pas isoler les Villersois vivant à *Villers 2000* du reste de la ville, spécialement durant les périodes hors vacances, l'équipe municipale a décidé d'acquérir et de mettre en place, dans les tous prochains jours, une navette (électrique) dont la gestion est confiée à l'Entraide Villers-sur-Mer, qui permettra de transporter les habitants de ce quartier d'un point à l'autre de la ville.

Plus d'informations à venir sur les conditions d'utilisation de cette navette et sur son circuit.



Ça bouge bien à Villers... 2000 aussi !





מְרִיבֵי דָם

FIGHTERS